



# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)

AU 31 DÉCEMBRE 2023

# SYNTHÈSE

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il est validé par la Direction générale, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques puis approuvé par le conseil d'administration de CCR Re, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires du régime prudentiel Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR Re sur l'année 2023 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2023 et sont exprimés en euro.

Ce rapport peut être amené à renvoyer à des informations complémentaires disponibles sur le site de CCR Re : <https://www.ccr-re.com>.

Le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) est composé des chapitres suivants :

- Présentation, activité et résultats
- Système de gouvernance
- Profil de risques
- Valorisation des actifs et des passifs
- Gestion du capital

En annexe de ce document, figurent également les états financiers quantitatifs clé requis par Solvabilité 2 dans le cadre de ce rapport.

CCR Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi spécialiste. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 100 pays et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles : Vie, Non-Vie et Spécialités.

CCR Re possède un modèle d'activité très centralisé, rare dans le secteur et efficace. En effet, elle exerce ses activités dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

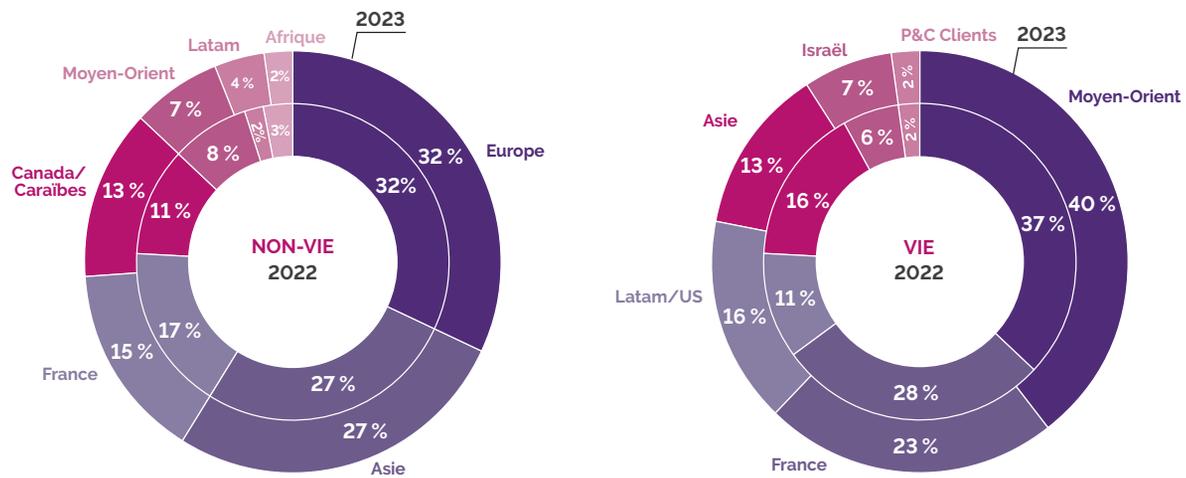
CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance basée au Luxembourg. Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22.

Le 3 juillet 2023, le consortium formé par les groupes SMABTP et MACSF est entré au capital de CCR Re. Les 2 nouveaux actionnaires détiennent désormais 75 % du capital de CCR Re. CCR reste actionnaire à 25 %.

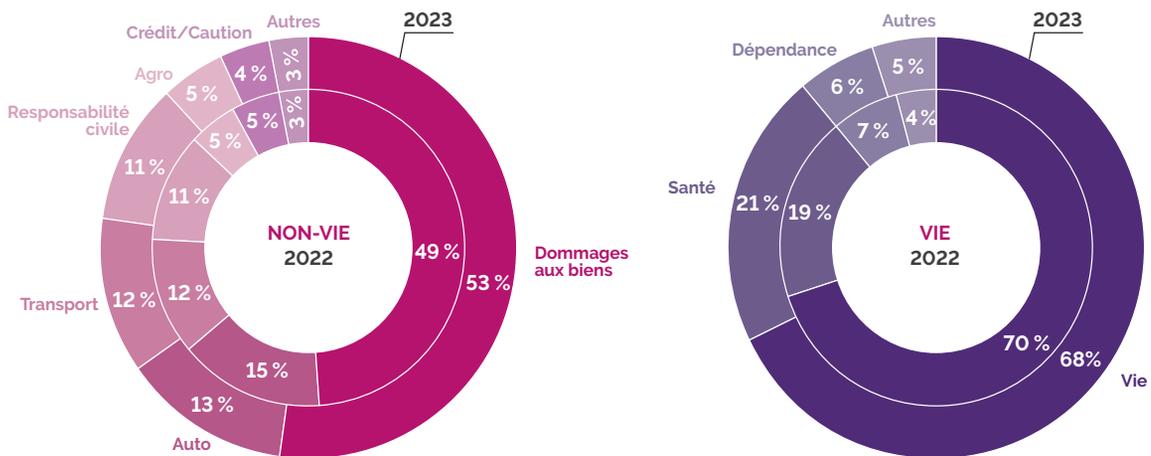
Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard. En 2023, son ratio de Solvabilité 2 est égal à 208,1 %, pour des fonds propres prudentiels de 1 566 M€ et un SCR de 753 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé 300 M€ de dette subordonnée tiers 2 sur les marchés financiers en 2020, puis 200 M€ de fonds propres tier 1, suite à l'ouverture au capital de CCR Re réalisée en juillet 2023.

Le chiffre d'affaires de CCR Re s'établit à 1 186 M€ en 2023, en croissance de 20 % par rapport à l'an dernier (à taux de change courant et 23 % à taux de change constant). Le business mix s'établit comme suit :

### Répartition par zone géographique



### Répartition par branche



Le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dotation à la provision pour égalisation (EBITAER) s'établit en hausse à 87,7 M€ contre 64 M€ en 2022.

Le résultat net de CCR Re ressort à 56 M€, en hausse par rapport à 2022.

En M€	2023	2022
Chiffre d'affaires Brut	1 186	987
Variation N/N-1 (%)	+20 %	+17 %
Ratio de coûts	4,4 %	4,1 %
Taux de marge (Vie)	3,9 %	3,6 %
Ratio Combiné Net (Non-Vie)	96,6 %	98,7 %
Taux de produits financiers nets	2,4 %	2,3 %
EBITAER	88	64
Résultat Net	56	42
<b>RATIO SOLVABILITÉ 2</b>	<b>208,1 %</b>	<b>205,1 %</b>

À date, CCR Re est dans le cadre de son plan de développement pour 2024, en appliquant scrupuleusement sa stratégie.

Concernant son activité d'investissement, les plus-values latentes ont progressé sur l'année 2023. Le portefeuille est liquide et moins risqué. CCR Re sera en mesure de saisir des opportunités d'investissements en 2024.

Depuis l'acquisition de CCR Re par le consortium en juillet 2023, le risque opérationnel évolue. En cette période de transition, entrée dans le groupe SAMBTP, ce risque fait l'objet d'une vigilance particulière pour maintenir son niveau de maîtrise à un niveau satisfaisant.

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- du conseil d'administration assisté dans sa mission du comité d'audit, des comptes et des risques ;
  - des dirigeants effectifs de l'entreprise : le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ;
- et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2.

Au cours de l'exercice 2023, CCR Re a repris à son actif un certain nombre d'activités précédemment externalisées auprès de CCR (Fonction clé actuarielle, fonction clé vérification de la conformité, fonction DPO, fonction juridique autre que propre aux contrats de réassurance, comptabilité générale, contrôle de gestion, Inventaire, Trésorerie...). Ceci a nécessité la définition et mise en œuvre de procédures en adéquation avec les règles et la stratégie de CCR Re et la mise en place des contrôles permettant de garantir la maîtrise de l'ensemble des risques opérationnels portés par l'entreprise.

Ces travaux, de revue des risques opérationnels et de leur maîtrise, ont été réalisés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023.

Dans le même temps, CCR Re a revu son suivi des activités externalisées. CCR n'étant plus actionnaire à 100 %, à compter de juillet 2023, les contrôles jusqu'alors intragroupe ont dû être repensés pour garantir la maîtrise de l'ensemble des risques liés à cette externalisation, dont la cybersécurité.



Les risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption d'un budget de risque global et du sous budget Cat par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat et Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation, notamment au risque de réserve et au risque Cat, est régulièrement menée.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

### Finalisation de la cession partielle de CCR Re

Le 3 juillet 2023, le consortium, formé par les groupes SMABTP et MACSF, a acquis la majorité du capital de CCR Re. Les deux actionnaires du consortium, SMABTP et MACSF, ont concomitamment souscrit une augmentation de capital à hauteur de 200 millions d'euros. Ils détiennent plus de 75 % du capital de CCR Re ; CCR reste actionnaire avec près de 25 %. L'acquisition, et l'augmentation de capital, financées sur fonds propres, renforcent la capacité de CCR Re à répondre aux besoins des capacités de ses clients et à profiter de l'environnement de marché, porteur, actuel.

### Grêle en Italie et périls liés au changement climatique

Les grêles, survenues en Italie durant l'été 2023, ont été le point d'orgue des catastrophes naturelles qui remet en question la notion de « péril secondaire » - ce sinistre marché est estimé à près de 5 milliards d'euros au global. CCR Re a quant à elle estimé sa charge de sinistralité à 37 millions d'euros, après rétrocession, avant primes de reconstitution et avant impôts.

Déjà en 2022, la grêle représentait la moitié de la sinistralité climatique estimée pour l'année avec un coût global de 5,1 milliards d'euros sur nos marchés.

CCR Re a adapté sa stratégie de souscription dès 2023 en augmentant ses points d'attachement afin d'éviter le plus possible la surfréquence des catastrophes naturelles des périls secondaires. En parallèle, des travaux de modélisation spécifiques ont été initiés afin de mieux suivre les cumuls relatifs à ces sinistres. L'ensemble de ces événements a été analysé dans une perspective de changement climatique.

---

## Poursuite de l'environnement inflationniste

Même si elle a décliné sur la fin de l'année, en ligne avec les prévisions macro-économiques, l'inflation est restée importante en 2023. En conséquence, CCR Re a continué d'adapter ses politiques tout au long de l'année.

## Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 a été extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions soulevées concernant la construction des bâtiments en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur.

À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité à 21 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts selon une approche basée sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML<sup>1</sup> estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées.

## Guerre Israël-Hamas

En 2023, CCR Re a souscrit 5 % de ses primes Non-Vie et Vie en Israël, principalement sur les branches (i) incendie, Cat Nat, Attentats, Émeutes et (ii) Responsabilité Civile via la BU Non-Vie et (iii) dépendance via la BU Vie. Nous n'avons à ce jour pas constaté de sur-sinistralité compte tenu de la nature des garanties souscrites et du montant unitaire des sommes assurées. Par ailleurs, CCR Re n'a aucune exposition significative sur la bande de Gaza.

---

<sup>1</sup> PML : acronyme de Probable Maximum Loss, soit perte maximale probable.

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	8	Technique d'atténuation des risques	48
Présentation	9	Sensibilité aux risques	48
Activité et résultats	10	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	49
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	16	Valorisation des actifs au 31/12/2023	50
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	18	Valorisation des passifs au 31/12/2023	50
Fonctions clés	27	Autres informations importantes	58
Comitologie	29	GESTION DU CAPITAL	59
Politique et pratiques de rémunération	31	Gestion des fonds propres - Objectifs, politiques et procédures	60
Transactions importantes conclues	32	Fonds propres prudentiels au 31/12/2023	61
Compétence et honorabilité	32	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2023	62
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	32	Fonds propres et mesures de transition	62
Dispositif du contrôle interne	38	Description des fonds propres auxiliaires	62
Sous-traitance	40	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	62
Informations supplémentaires	41	Calcul du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles	63
PROFIL DE RISQUES	42	SCR et MCR	64
Risque de souscription	43	Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	64
Gestion des actifs	44	ANNEXE : QRT	65
Risque opérationnel	46		
Autres risques	47		
Exposition au risque	47		

# 1

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1	PRÉSENTATION	9
1.1	Dénomination sociale et forme juridique	9
1.2	Activités de CCR Re	9
1.3	Succursales et bureau de représentation	9
1.4	Participation et filiales	9
1.5	Autorité de Contrôle et commissaire aux comptes	10
1.6	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	10
2	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	10
2.1	Environnement commercial	10
2.2	Environnement financier	11
2.3	Faits marquants de l'exercice 2023	11
2.4	Analyse des comptes	12
2.5	Perspectives 2024	15

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière », ou SFCR (« *Solvency and Financial Conditions Report* »), autrement dénommé « Rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif préalablement à sa transmission à l'ACPR et à sa publication.

## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est CCR Re, constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA).

Depuis le 3 juillet 2023, le capital de la Société est réparti entre ses actionnaires comme suit :

- SMABTP : 47,93 %
- SMA Vie BTP : 8,46 %
- CCR : 24,82 %
- MACSF Assurances : 13,78 %
- MACSF ER : 5,01 %

En application de l'article L. 321-1-1 du Code des assurances, CCR Re est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du Code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n° 0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2023, l'effectif des collaborateurs de CCR Re est de 174 personnes.

### 1.2 Activités de CCR Re

L'activité de CCR Re est la réassurance concurrentielle.

Pour rappel, au 31 décembre 2016, la branche complète et autonome d'activité de réassurance sans garantie de l'État auprès du marché, incluant le portefeuille de contrats et de sinistres, a été apportée à CCR Re par CCR.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, CCR Re développe cette activité de réassurance tant en France qu'à l'international. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 100 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle exerce son activité dans le monde entier à partir de son siège social en France.

### 1.3 Succursales et bureau de représentation

CCR Re est établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

### 1.4 Participation et filiales

CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux, captive de réassurance établie au Luxembourg.

Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22.

### 1.5 Autorité de Contrôle et commissaire aux comptes

L'Autorité de Contrôle chargée du contrôle financier de CCR Re est :

**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**

Secteur Assurance  
4 Place de Budapest  
75436 PARIS CEDEX 09  
DIRECTION DU CONTRÔLE 2, BRIGADE 7

Les commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes de CCR Re sont :

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

Commissaire aux comptes  
6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

et

**MAZARS**

Commissaire aux comptes  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

### 1.6 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire.

Conformément à la stratégie de CCR Re, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2023 et reflète l'exposition aux risques décrite plus loin (paragraphe III) dans le rapport et basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 208,1% à fin 2023, pour des fonds propres prudentiels de 1566 M€, tous éligibles au SCR qui s'élève à 753 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé 300 M€ de dette subordonnée tiers 2 sur les marchés financiers en 2020, puis 200 M€ de fonds propres tier 1, suite à l'ouverture au capital de CCR Re réalisée en juillet 2023.

## 1 2 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

(Extrait rapport de gestion CCR Re 31/12/2023).

### 2.1 Environnement commercial

Après plusieurs années techniquement non rentables pour la réassurance, l'année 2023 marque un important retournement de marché au bénéfice des réassureurs.

En dommages, sur tous les marchés et tout au long de l'année, les traités ont été renouvelés avec des améliorations sensibles de conditions :

- augmentation des tarifs d'assurance direct, qui se répercute sur les assiettes cédées
- augmentation des tarifs de réassurance en non proportionnel
- réduction des taux de commissions en proportionnel
- limitation de l'exposition pour le réassureur (hausse de franchises, baisse des limites par événement...).

L'année écoulée n'a pas été épargnée par des événements majeurs :

- le tremblement de terre en Turquie
- l'ouragan Otis au Mexique
- sur le plan géopolitique, la poursuite de la guerre en Ukraine et la guerre entre Israël et le Hamas, avec des impacts sur l'économie mondiale.

On constate aussi le coût important des périls autrefois considérés comme « secondaires », mais dont la fréquence et l'intensité sont en augmentation, à l'image des épisodes de grêle estivaux en Italie.

Dans ce contexte, CCR Re est à nouveau parvenue à atteindre ses objectifs de développement et d'amélioration de sa tentabilité technique, avec une croissance de 20 % de ses primes.

Cette croissance est relativement homothétique portée par toutes les zones Vie et Non-Vie avec une augmentation plus prononcée au Canada à plus de 30 %.

Les résultats 2023 sont satisfaisants et viennent conforter la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années. En particulier, le « combined ratio » et la marge Vie s'améliorent par rapport à l'exercice précédent, dans un contexte de sinistralité Cat toujours élevée.

## 2.2 Environnement financier

L'année 2023 aura été un bon cru au niveau des performances des actifs qu'ils soient obligataires ou actions. Elle aura été celle de la fin de cette période d'inflation incontrôlée et de perte de pouvoir d'achat. Elle a également été marquée par des tensions géopolitiques qui s'étendent dans la région du Moyen-Orient alors que la guerre en Ukraine fait rage.

Au début de l'année 2023, l'inflation était encore aux alentours de 10 % en zone euro et 7 % aux États-Unis, soit très largement au-dessus de la cible d'inflation de la Fed et de la BCE. Si l'inflation a bel et bien décliné au fur et à mesure de l'année, la Fed et la BCE ont continué à relever leurs taux directeurs, au plus haut niveau depuis 2001 pour la première (fourchette de « fed funds » de 5,25 / 5,50 %) et au plus haut niveau depuis la création de la zone euro pour la seconde (taux de dépôt de 4 %).

En termes économiques, les grandes puissances mondiales ont affiché des comportements différents en 2023. Si les États-Unis ont fait preuve d'une santé éclatante, il n'en est pas de même pour l'Europe ou la Chine.

### La résistance de l'économie américaine.

Au début de l'année 2023, il était largement attendu que l'économie américaine tombe en récession. Cela n'est pas arrivé pour plusieurs raisons :

1. les effets de l'assouplissement monétaire de 2020/2021 ont continué à se faire sentir,
2. la politique budgétaire est restée expansionniste et les plans d'investissements de l'administration Biden ont produit leurs premiers effets et
3. l'excès d'épargne, constitué par les ménages pendant la crise Covid est resté très abondant (environ 10 % de PIB).

### La déception de la réouverture de l'économie chinoise

Lorsque les autorités chinoises ont mis fin à la politique « zéro Covid », il était relativement consensuel d'anticiper une forte accélération de la croissance. Cela n'a pas eu lieu et la consommation des ménages n'a cru que faiblement sur 2023. Les perspectives peu réjouissantes pour le marché immobilier les ont amenées à épargner davantage.

Sept grandes valeurs américaines ont tiré les indices américains. En 2024, les « Sept Magnifiques » devraient continuer à donner la tendance sur les marchés alors que l'intelligence artificielle offre de nouvelles perspectives de création de valeur.

Autre événement attendu par les investisseurs : un changement de scénario dans les politiques monétaires des banques centrales.

## 2.3 Faits marquants de l'exercice 2023

### Finalisation de la cession partielle de CCR Re

Le 3 juillet 2023, le consortium, formé par les groupes SMABTP et MACSF, a acquis la majorité du capital de CCR Re. Les deux actionnaires du consortium, SMABTP et MACSF ont concomitamment souscrit une augmentation de capital à hauteur de 200 millions d'euros. Ils détiennent plus de 75 % du capital de CCR Re ; CCR reste actionnaire avec près de 25 %. L'acquisition, et l'augmentation de capital, financées sur fonds propres, renforcent la capacité de CCR Re à répondre aux besoins des capacités de ses clients et à profiter de l'environnement de marché, porteur, actuel.

### Grêle en Italie et périls liés au changement climatique

Les grêles, survenues en Italie durant l'été 2023, ont été le point d'orgue des catastrophes naturelles qui remet en question la notion de « péril secondaire » - ce sinistre marché est estimé à près de 5 milliards d'euros au global. CCR Re a quant à elle estimé sa charge de sinistralité à 37 millions d'euros, après rétrocession, avant primes de reconstitution et avant impôts.

Déjà en 2022, la grêle représentait la moitié de la sinistralité climatique estimée pour l'année avec un coût global de 5.1 milliards d'euros sur nos marchés.

CCR Re a adapté sa stratégie de souscription dès 2023 en augmentant ses points d'attachement afin d'éviter le plus possible la surfréquence des catastrophes naturelles des périls secondaires. En parallèle, des travaux de modélisation spécifiques ont été initiés afin de mieux suivre les cumuls relatifs à ces sinistres. L'ensemble de ces événements a été analysé dans une perspective de changement climatique.

### Poursuite de l'environnement inflationniste

Même si elle a décliné sur la fin de l'année, en ligne avec les prévisions macro-économiques, l'inflation est restée importante en 2023. En conséquence, CCR Re a continué d'adapter ses politiques tout au long de l'année.

### Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 a été extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions soulevées concernant la construction des bâtiments en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur.

À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité à 21 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts selon une approche basée sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML<sup>1</sup> estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées.

### Guerre Israël-Hamas

En 2023, CCR Re a souscrit 5 % de ses primes Non-Vie et Vie en Israël, principalement sur les branches (i) incendie, Cat Nat, Attentats, Émeutes et (ii) Responsabilité Civile via la BU Non-Vie et (iii) dépendance via la BU Vie. Nous n'avons à ce jour pas constaté de sur-sinistralité compte tenu de la nature des garanties souscrites et du montant unitaire des sommes assurées. Par ailleurs, CCR Re n'a aucune exposition significative sur la bande de Gaza.

## 2.4 Analyse des comptes

### Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 1186 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2022 (23 % à taux de change constant<sup>2</sup>).

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 815 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2021 (28 % à taux de change constant). Elles représentent 69 % des primes émises. Cette hausse de 162 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Asie, Europe et Canada, ainsi que les hausses tarifaires ;
- les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 371 M€, en hausse de 11 % par rapport à 2021 (14 % à taux de change constants). Elles représentent 31 % des primes émises. Cette évolution de +37 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Amérique Latine et en Europe.

### Primes rétrocédées

Les primes acquises rétrocédées s'élèvent à 95,3 M€ (vs 72,1 M€ en 2022), dont 17,0 M€ de primes issues d'accords partenariaux de fronting (vs 17,1 M€ en 2022), et 61,2 M€ de primes Cat Nat (vs 39,7 M€ en 2022).

L'augmentation des primes rétrocédées s'explique essentiellement par les renouvellements favorables en acceptation ayant entraîné une assiette plus importante et par une cession plus importante à 157 Re (cession de 35,79 % vs 27,17 % en 2022).

### Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

#### Lignes d'activité Non-Vie

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 96,6 % au 31 décembre 2023, contre 98,7 % en 2022. Il se décompose en :

- Un ratio de sinistralité S/P<sup>3</sup> de 67,3 % (vs 69,1 % en 2022). La sinistralité attritionnelle représente 48,0 points de ratio S/P (contre 51,2 points en 2022).
- Les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 88 M€ (vs 35 M€ en 2022). Ces dernières contribuent pour 13,0 points au ratio S/P (vs 6,3 points en 2022). Les grêles en Italie, le tremblement de terre en Turquie, l'ouragan Otis au

<sup>1</sup> PML : acronyme de Probable Maximum Loss, soit perte maximale probable.

<sup>2</sup> Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données 2022 converties au taux de change du 31 décembre 2022 et les données 2023 au taux de change du 31 décembre 2022.

<sup>3</sup> Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession) et des frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

Mexique, la tempête Ciaran en France et le typhon Doksuri en Asie représentent un coût de 91,3 M€ brut de rétrocession (62,1 M€ net).

- Les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 17 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 34 M€ nets en 2022), et contribuent pour 2,5 points au ratio S/P (vs 6,0 points en 2021). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont les émeutes en France de juin 2023 et les conséquences de la faillite de CGIBAT (faillites d'artisans de maisons individuelles).
- L'inflation sur les sinistres (2023 et exercices antérieurs) contribue pour 3,8 points au ratio S/P (contre 5,6 points en 2022).
- Un ratio de frais<sup>4</sup> de 29,3 % (vs 29,6 % en 2022).

### Ligne d'activité Vie

Le taux de marge technique<sup>5</sup> de la ligne d'activité Vie s'établit à 3,9 % en 2022 (vs 3,6 % en 2022).

Cette progression s'explique par l'effet d'une moindre surcharge liée à l'inflation puisqu'au 31 décembre 2022, une charge de 4 M€ avait été provisionnée, représentant 1,2 points de taux de marge technique. À périmètre constant, la baisse de 0,9 point du taux de marge technique est principalement liée à un rechargement de provisions intervenu le premier semestre 2023.

### Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2021 à 55 M€ (vs 42 M€ en 2022), soit un ratio de coût<sup>6</sup> de 4,4 %, comparé à 4,1 % en 2022 et à 4,3 % en 2021.

### Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 57 M€ (vs 47 M€ en 2022). Il est composé

- des produits financiers courants à hauteur de 52 M€, en hausse de 14 M€ par rapport à 2022. L'environnement de hausse de taux bénéficie à ces produits courants, notamment via les produits de taux (obligations, fonds de prêts) ;
- d'une charge liée à la dette subordonnée de -13 M€, stable par rapport à 2022 ;

- des plus-values nettes réalisées (18 M€) en hausse de 5 M€ par rapport à 2022. Cette hausse est néanmoins compensée par l'absence de produits financiers non-récurrents, alors qu'il y en avait eu 9 M€ en 2022.

L'évolution des marchés financiers en 2023 a généré une dotation de PDD pour 3 M€ en 2023 mais n'a pas rendu nécessaire de dotation à la provision pour risque d'exigibilité (PRE).

Le rendement des actifs investis<sup>7</sup> de CCR Re s'est élevé à 2,4 % en 2023, contre 2,3 % en 2022. Cette hausse est liée à la hausse des produits financiers courants.

### Gestion financière et immobilière

Les placements<sup>8</sup> s'élèvent à fin 2023 à 3 303 M€ en valeur nette comptable, dont 387 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 832 M€ au 31 décembre 2022.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2023, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 291 M€ à fin 2023, contre 207 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 3 594,31 M€, en progression de 18,3 % par rapport à fin 2022.

Le portefeuille a vu sa valeur de marché augmenter très fortement en 2023 passant de 3 039 M€ à 3 594 M€. Une partie de cette progression est expliquée par l'augmentation de capital de 200 M€ par le consortium formé par les groupes SMABTP et MACSF.

- L'encours des « placements monétaires » s'établit à 420 M€ en augmentation de 93,6 % par rapport à 2022. Cet encours représente 11,7 % des placements en valeur de marché, contre 7,1 % en 2022.
- Les « instruments de taux » représentent 42,4 % du total des placements en valeur de marché à fin 2023 en hausse de 26,3 % par rapport fin 2022. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (61,7 %) et d'OPC (38,3 %) et le portefeuille obligataire est très majoritairement

<sup>4</sup> Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>5</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie », d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

<sup>6</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

<sup>7</sup> Rapport entre les produits financiers nets hors intérêts sur dette subordonnée, d'une part, et l'encours moyen des placements, d'autre part, hors titres de participations et prêt de la filiale luxembourgeoise, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

<sup>8</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2022 sont revalorisés aux cours du 31 décembre 2023.

composé d'obligations à taux fixes (97 % du portefeuille obligataire). À fin 2023, le portefeuille obligataire est composé à 85 % de titres notés A et plus. La notation moyenne du portefeuille obligataire géré en direct est AA- selon S&P.

- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 92,7 M€ en valeur de marché, soit 2,6 % du portefeuille, dans une proportion stable par rapport à fin 2022.
- Les placements en « **actifs réels** » s'élèvent à 425,7 M€ en valeur de marché, soit 11,8 % du total des placements (15,2 % en 2022), en baisse sensible (8 %) par rapport à 2022. La raison de cette baisse est triple : la cession de l'immeuble rue de la Pompe, la dilution liée à la hausse de la valeur de marchés du total des placements et l'augmentation du capital. Le portefeuille immobilier de CCR Re reste composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris intramuros.
- L'exposition « **placements en action et fonds diversifiés** » en valeur de marché est de 516 M€, soit 14,4 % du total des placements à fin 2023 - en baisse par rapport à 2022 (495 M€).
- Les encours « **participations** » en valeur de marché sont de 17 M€ au 31 décembre 2023 (contre 15,4 M€ en 2022).

**Les placements financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 1 005,2 M€ en valeur de marché soit 28 % du total des placements au 31 décembre 2023 (28,2 % au 31 décembre 2022).

### EBITAER<sup>9</sup>

Compte tenu des éléments précédents, l'EBITAER s'établit à 87,7 M€, comparé à 64,1 M€ en 2022.

### Résultat net

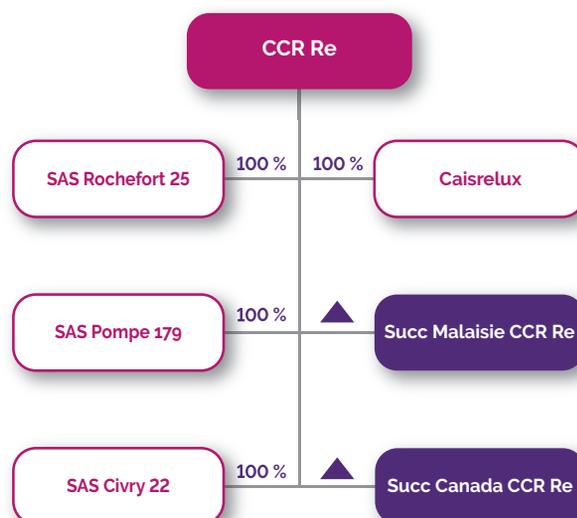
Le résultat net 2023 de CCR Re ressort à 56,3 M€ (contre 42,0 M€ en 2022) ; il est composé essentiellement des éléments suivants :

- l'EBITAER s'élève à 87,7 M€ (contre 64,1 M€ en 2021),
- la provision pour égalisation a été dotée de 0,6 M€ (contre une dotation nette de 5,0 M€ en 2022). Dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges

exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, cette provision contribue à renforcer la solidité financière de CCR Re en limitant la volatilité de son résultat comptable,

- le coût de la dette est stable à -12,7 M€,
- le résultat exceptionnel est de +0,2 M€ (contre +0,1 M€ en 2022),
- l'impôt sur les sociétés s'élève à -18,4 M€ (contre -4,5 M€ en 2022), soit un taux d'impôt apparent de 33 %, notamment du fait de l'augmentation des plus-values latentes.

### Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 42,7 M€ au 31 décembre 2023. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 39,2 M€ aux produits financiers de CCR Re pour l'exercice 2023.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2023, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.

<sup>9</sup> EBITAER : Earnings Before Interest, Taxes, Amortization and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et provision pour égalisation.

## 2.5 Perspectives 2024

### Développement commercial

La campagne de janvier a permis la poursuite du durcissement du marché, mais à un rythme moins soutenu qu'à la précédente campagne. En effet, si les conditions ont été à nouveau globalement améliorées, il ne s'agit pas d'évolutions systématiques : le mérite de chaque client entre en ligne de compte, sauf pour les marchés fortement sinistrés en 2023 (Italie, Turquie, Mexique...).

La campagne est apparue plus difficile qu'attendue, avec des négociations qui ont encore duré jusqu'à la fin du mois de décembre. CCR Re continue d'apparaître comme un réassureur fidèle, qui apporte une capacité Cat croissante en nominal, qui propose des parts en hausse et qui propose des offres en travers (Vie, Non-Vie, Spécialités), appréciées des clients.

Dans ce contexte, CCR Re réalise une bonne campagne et a su saisir de nombreuses opportunités, parmi lesquelles par exemple :

- Un maintien de nos capacités Cat en Italie et en Turquie profitant des considérables améliorations de conditions.
- Le déploiement de capacité Cat en Grèce en profitant de l'amélioration des conditions consécutives aux incendies.
- Le déploiement de capacité Cat Vie en Israël, en limitant les périls couverts et en échange d'augmentations sensibles de participations sur les autres traités des clients.

Après cette campagne réussie, CCR Re reste en ligne avec son plan de développement pour 2024, en appliquant scrupuleusement sa stratégie (expositions Cat diversifiées, croissance homogène des risques, amélioration du portefeuille en procédant à des résiliations des traités non suffisamment profitables). Cette stratégie est de mieux en mieux comprise par le marché, nos clients et nos courtiers. Ainsi, la sélectivité des affaires est meilleure en amont et en aval et le gain de temps substantiel permet aux équipes d'approfondir l'étude qualitative des affaires.

### Perspectives financières

2024 ouvre l'espoir d'un renouveau avec, pourquoi pas, des jours meilleurs. 2024 sera une année électorale avec plus de la moitié de la population mondiale qui va être amenée à voter. Les présidentielles américaines seront le point d'orgue en fin d'année.

Le chemin de crête demeure malgré tout étroit avec des objectifs ambitieux pour les grandes banques centrales avec une atteinte d'une cible d'inflation à 2 % courant 2025 tout en évitant la récession économique. Nous prévoyons que les banques centrales atteignent cette cible avec une désinflation qui se confirme et l'activité économique qui ralentit mais qui résiste.

Le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin est bien ancré maintenant dans les différentes courbes de taux qui affichent une inversion marquée. Le président de la Fed a même indiqué que la banque centrale réfléchissait à la date de la première baisse des taux, qui interviendrait avant que l'inflation n'atteigne la cible des 2 %. D'un autre côté, la désinflation se poursuit avec une hausse des prix de +3,1 % sur novembre.

La BCE garde le cap malgré les pressions subies et ne s'est toujours pas prononcée sur une éventuelle détente en 2024, alors que l'économie européenne montre des signes réels de ralentissement et que l'inflation annuelle de novembre atteint son plus bas niveau depuis juillet 2021 à 2,4 %.

Cependant, la stabilisation des prix de l'énergie et la remontée du prix du fret maritime entre l'Asie et l'Europe pourrait mettre un coup d'arrêt à la tendance baissière de l'inflation initiée en 2023.

Nous demeurons donc prudents par rapport aux anticipations de marché sur les perspectives de baisse des taux directeurs des banques centrales qui par ailleurs expliquent une grande partie de la hausse des marchés actions en 2023.

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	18
1.1	Le conseil d'administration	18
1.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	19
1.3	Le comité des nominations et des rémunérations	20
1.4	Le comité stratégique	20
1.5	Organe exécutif	20
1.6	Activités externalisées sous-traitées à CCR en 2023	23
2	FONCTIONS CLÉS	27
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	27
2.2	Fonction gestion des risques	27
2.3	Fonction vérification de la conformité	28
2.4	Fonction audit interne	28
2.5	Fonction actuarielle	28
3	COMITOLOGIE	29
3.1	Le comité exécutif	29
3.2	Le comité des risques (CORI)	29
3.3	Le comité des investissements	29
3.4	Le comité de souscription	30
3.5	Le comité sinistres	30
3.6	Le comité de provisionnement	30
3.7	Le comité ISR	30

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION	31
4.1	Politique de rémunération	31
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	31
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	32
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	32
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	32
7.1	Organisation de la gestion des risques	32
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	33
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	38
8.1	Objectifs	38
8.2	Démarche et organisation	38
8.3	Les chartes	39
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	39
8.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	39
8.6	Procédures et règles	40
9	SOUS-TRAITANCE	40
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	41
10.1	Activités en matière de Recherche et de Développement	42

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;

et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

## 1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Le conseil d'administration

#### Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 juillet 2023, a opté pour un mode dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de Directeur Général.

#### Présidence du conseil d'administration et Direction générale

M. Patrick BERNASCONI a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur par le conseil d'administration du 3 juillet 2023, en remplacement de M. Bertrand LABILLOY dont la démission a été actée par le conseil d'administration du même jour. L'assemblée générale mixte du 27 juin 2023 a nommé M. Patrick BERNASCONI en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires, M. Bertrand LABILLOY a été nommé Directeur Général, dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, par le conseil d'administration le 3 juillet 2023 pour une durée de 5 ans.

Conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires M. Laurent MONTADOR a été nommé Directeur Général Adjoint et dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, par le conseil d'administration le 3 juillet 2023.

#### Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Depuis le 3 juillet 2023, le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Patrick BERNASCONI, Président
- M. Édouard VIEILLEFOND, Représentant de CCR
- M<sup>me</sup> Laurence DAZIANO
- M<sup>me</sup> Monica CRAMER
- M<sup>me</sup> Sandrine TURQUETIL DELACOUR
- M. Stéphane DESSIRIER
- M. Jacques CHANUT
- M. Pierre ESPARBES, Représentant SMABTP
- M. Xavier TOUZE, Représentant SMA SA
- M<sup>me</sup> Agnès AUBERTY, Représentant SMAvie BTP
- M<sup>me</sup> Sylvie VAN VIET
- M. John CONAN, Administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce,

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

#### Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à la compétence du conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le comité compétent, le conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la société.

- le plan d'affaires pluriannuel de la société ;
- le projet de budget annuel de la société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

### Liste des politiques dites « Solvabilité 2 » adoptées par le conseil d'administration

Dans le respect de la réglementation Solvabilité 2, le conseil d'administration adopte les 16 politiques suivantes :

- Politique générale de gestion des risques
- Politique de souscription
- Politique de provisionnement
- Politique du risque opérationnel
- Politique de rétrocession et autres techniques d'atténuation du risque
- Politique de gestion du risque d'investissement
- Politique de gestion actif-passif
- Politique du risque de liquidité
- Politique d'externalisation
- Politique du contrôle interne
- Politique audit interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de rémunération
- Politique de compétence et honorabilité
- Politique actuarielle
- Politique relative à la communication d'informations au superviseur

### Fonctionnement du conseil d'administration

#### Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Il a évolué en 2023.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité stratégique et un comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

#### Réunions

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR Re. Environ une semaine avant la date de la réunion, un mail est envoyé, aux membres du conseil, les informant de la mise à disposition des documents sur un site sécurisé. Ce dossier comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du Conseil et des comités.

## 1.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Il est composé de trois administrateurs.

Depuis le 3 juillet 2023, le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M<sup>me</sup> Sandrine TURQUETIL DELACOUR. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M<sup>me</sup> TURQUETIL DELACOUR.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale.

Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité.

Il a aussi la charge d'auditionner le Responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le Rapport Régulier au contrôleur (*Regular Supervisory Report* en anglais - RSR), le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (*Solvency and Financial Conditions Report* en anglais - SFCR), et les politiques écrites relevant de sa compétence.

Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, et de l'audit de la fonction de gestion des risques.

### 1.3 Le comité des nominations et des rémunérations

2

Le comité des nominations et des rémunérations, créé en juillet 2023, est composé de trois administrateurs. Il est présidé par M<sup>me</sup> Sylvie VAN VIET.

Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission (i) d'examiner et de donner son avis au conseil d'administration sur les rémunérations respectivement allouées au Président et au Directeur Général, (ii) de proposer au conseil d'administration un montant global (et des règles de répartition entre administrateurs) pour la rémunération allouée aux administrateurs (en vue de la proposition de ce montant à l'assemblée générale), (iii) d'examiner toute candidature à la nomination à un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration (ou renouvellement d'un tel mandat) et (iv) d'examiner toute candidature à la nomination ou au renouvellement du Directeur Général.

Il suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise.

### 1.4 Le comité stratégique

Le comité stratégique, créé en juillet 2023, est composé de trois administrateurs. Il est présidé par M. Patrick BERNASCONI.

Le comité stratégique a notamment pour mission (i) d'étudier, de débattre et de formuler des avis au conseil d'administration notamment sur la stratégie, la croissance organique et externe de la Société et ses filiales (incluant le suivi et l'évolution du/des plans d'affaires et des opérations de fusion-acquisition et/ou de croissance externe, reprise de portefeuille, etc.), la stratégie de souscription, la stratégie de rétrocession et de gestion des expositions, la stratégie d'appétences aux risques ainsi que le suivi de ces stratégies et (ii) de préparer les travaux du conseil d'administration sur ces sujets.

### 1.5 Organe exécutif

#### La Direction générale

La Direction générale de CCR Re est composée de :

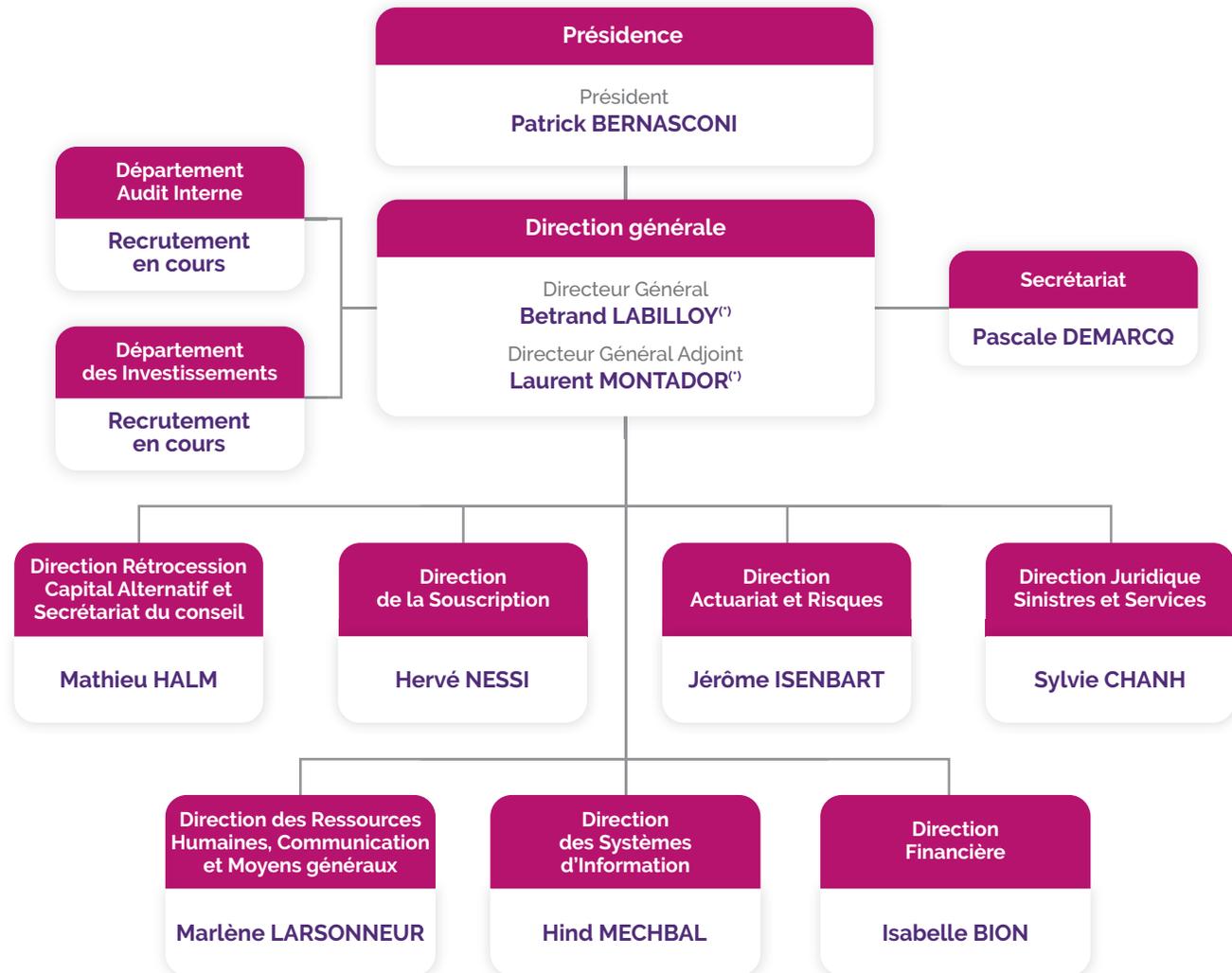
- M. Bertrand LABILLOY, Directeur Général,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Adjoint.

#### Dirigeants Effectifs de CCR Re

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un champ de compétence identique, à la suite de leurs nominations respectives en qualité de Directeur Général et de Directeur Général Adjoint par le conseil d'administration en date du 10 mai 2021 et du 2 juin 2022. Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

## Missions des directions internes à CCR Re

Organisation au 31 décembre 2023



2

(\*) Dirigeants effectifs

Fin 2023, 7 directions composent CCR Re. Leurs principales missions sont précisées ci-après.

### Direction de la Souscription

La Direction de la Souscription est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;
- considérant la réassurance comme un service global de transfert de risque et de gestion du capital ;
- sur lesquelles CCR Re a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de 8 Départements de Souscription et du Département de Gestion contractuelle.

La Direction de la Souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques. Les missions principales de la direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription, l'ensemble de la relation clientèle et la gestion contractuelle.

### Direction Financière

La Direction Financière a pour mission d'établir l'information financière de CCR Re et de favoriser le pilotage de l'entreprise.

Les objectifs permanents qui découlent de sa mission sont :

- analyser la rentabilité et contribuer au pilotage de la société ;
- élaborer puis suivre la réalisation des plans d'entreprise ;
- assurer le lien avec les agences de notation ;
- établir les documents financiers et fiscaux en conformité avec la législation ;
- produire les différents reportings à destination des autorités de tutelle (French Gaap ou Solvabilité 2)
- assurer le traitement des comptes techniques de réassurance et produire les décomptes à l'attention des récessionnaires
- gérer la trésorerie

À ce titre, elle est constituée de cinq départements :

- Département du Contrôle de Gestion et de la Communication Financière
- Département Comptabilité Technique
- Département Comptabilité Tiers
- Département Trésorerie, Comptabilité Générale et Reportings
- MOA Finance.

### Direction Actuariat et Risques

La mission de la Direction Actuariat et Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques de CCR Re, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, de coter les affaires du portefeuille d'acceptations, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité de CCR Re aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la Direction Actuariat et Risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la Directive Solvabilité 2. Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

Elle est composée de 5 départements :

- Cotation et cellule Cat : chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de la modélisation des expositions Cat.
- Gestion des risques et contrôle interne : chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques et de coordonner la rédaction des rapports réglementaires.
- RSSI : chargé de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.
- ALM et Provisionnement : chargé de calculer les provisions techniques de CCR Re, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 et de la fonction ALM (Gestion actif-passif).
- Modèle interne : chargé de développer, mettre en œuvre et optimiser le modèle d'entreprise de CCR Re.

### Direction Récession - Capital Alternatif et Secrétariat du conseil

Cette direction est en charge :

- de la recherche de récessions adaptées et du placement de celles-ci ;
- de la structuration et du placement des solutions de titrisation ;
- d'assister la Direction générale sur les opérations de capital ;
- d'assurer le fonctionnement de la bonne gouvernance de l'entreprise ;
- de mener une veille sur les marchés de la réassurance.

Elle est constituée de trois départements : le Département Récession, le Département Capital Alternatif et le Département Secrétariat du conseil.

### Direction Juridique - Sinistres et Services

Cette direction est en charge des opérations juridiques de CCR Re, de la gestion des sinistres, des études techniques et de la tarification médicale des risques aggravés en Vie. Elle est constituée de cinq services :

- Service Gestion des sinistres ;
- Service Tarification médicale ;
- Service Médecin-conseil ;
- Service Prestations et études ;
- Service Juridique et Conformité.

## Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Informations (DSI) joue un rôle crucial au sein de l'entreprise, en assurant la gestion et l'évolution de son système d'information. Elle se structure autour de quatre services clés, chacun spécialisé dans un domaine précis pour répondre efficacement aux besoins technologiques et stratégiques de l'entreprise :

- PMO (Project Management Office) : centralise la gestion des sujets transverses, y compris le budget, la gouvernance et le portefeuille de projets, assurant une coordination efficace des initiatives IT.
- Digital Factory : se consacre à :
  - la valorisation de la Data en termes de qualité et de reporting (tableaux de bord opérationnels et managériaux) ;
  - l'innovation par la data, en développant de nouvelles solutions numériques basée sur de l'IA pour transformer les processus et créer de la valeur.
- Applications : gère le parc applicatif de l'entreprise, veillant à son bon fonctionnement et à son évolution et modernisation pour répondre aux besoins de l'entreprise.
- Service Infrastructure et Sécurité : assure la fiabilité, la performance et la sécurité de l'infrastructure IT et des services informatiques aux utilisateurs, éléments fondamentaux pour le soutien des opérations de l'entreprise.

## Direction des Ressources Humaines, Communication et des Moyens généraux

La Direction des Ressources Humaines, Communication et Moyens généraux supervise l'ensemble des activités RH, communication et moyens généraux de l'entreprise en tenant compte des objectifs établis par la Direction générale.

Les principales missions des Ressources Humaines sont :

- la définition et le suivi des stratégies et politiques RH et paie ;
- la conception des projets RH et lien avec la stratégie globale afin de faire évoluer la société ;
- l'élaboration, le pilotage et la maîtrise du budget associé aux RH ;
- l'interface entre les collaborateurs, les managers et les directeurs en favorisant la communication et le dialogue social ;
- la négociation avec les partenaires sociaux des accords d'entreprise ;
- la définition et le suivi de la politique sociale et sociétale (RSE) de l'entreprise.

Les principales missions de la Communication et de l'Évènementiel sont :

- la valorisation de l'identité et de l'image de marque interne et externe ;

- l'élaboration de la stratégie de communication en accord avec la Direction générale ;
- la définition des actions de communication valorisant l'entreprise et les projets opérationnels menés par les directions ;
- le pilotage et la mise en œuvre de la gestion des réseaux sociaux, des relations presse, du programme de relations publiques, des événements internes et externes ;
- l'élaboration, le pilotage et la maîtrise du budget associé à la communication, l'évènementiel et les moyens généraux.

Les principales missions des Moyens généraux sont l'élaboration, le pilotage et le suivi des déplacements ainsi que l'ensemble des services associés aux moyens généraux (entretien, gestion des fournitures et des espaces de travail, accueil, sécurité, travaux divers).

## 1.6 Activités externalisées sous-traitées à CCR en 2023

Afin d'assurer son fonctionnement, en 2023, CCR Re a sous-traité auprès de CCR certaines activités opérationnelles dans les domaines des fonctions support ainsi qu'en gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers,
- activité de gestion des systèmes d'information,
- activités liées à la fonction d'audit interne,
- et jusqu'au 03/07/2023, date de séparation CCR – CCR Re, :
  - activités financières (comptabilité générale, trésorerie et contrôle de gestion)
  - activités liées à la fonction de vérification de la conformité (activité externalisée jusqu'à fin avril 2023),
  - activités liées à la fonction actuarielle.

## Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers de CCR Re est externalisée auprès de la Direction des Investissements de CCR. Elle s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

**Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.**

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

### **Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.**

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le conseil d'administration de CCR Re. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

### **La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers est alors effectuée par les équipes de gestion des Départements Investissements et Immobiliers.**

Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés au sein de la catégorie *Investment Grade* des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, chaque proposition d'acquisition ou d'arbitrage est présentée pour validation au comité des investissements. Les actifs présentant les meilleurs critères de localisation, de qualités architecturales sont proposés.

Les investissements en fonds d'investissement mobiliers et immobiliers procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permet de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

### **Des outils permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité, tant financière qu'extra-financière, à CCR Re.**

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande de CCR Re, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

À ce processus d'investissement s'ajoute une prestation au regard de la réglementation en vigueur (décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29 LEC », pris en application de l'article 29 de la loi dite « Énergie Climat ») qui consiste à établir le rapport ESG.

### Externalisation de la gestion des systèmes d'information

Les systèmes d'information de CCR Re ont toujours été externalisés auprès de la Direction des Systèmes d'Information de CCR.

Dans le cadre de l'opération de privatisation de CCR Re, depuis juillet 2023, CCR Re a conclu une convention transitoire de service, TSA (*Transitional service agreement*), par laquelle CCR gère les services récurrents informatiques ainsi que certains projets pour le compte de CCR Re et l'assiste dans l'autonomisation et l'accueil de son système d'information, qui pour une partie sera hébergé dans celui de SMABTP.

#### Les services informatiques fournis par CCR à CCR Re dans le cadre de la convention transitoire de services (TSA) :

Mise à disposition des moyens humains et techniques des composants du système d'information de CCR Re :

- Gestion des infrastructures serveurs et du parc informatique (matériels, logiciels) mis à disposition de CCR Re afin d'en assurer la maintenance et la continuité de service.
- Gestion des infrastructures réseaux et télécom mis à disposition de CCR Re
- Gestion des logiciels et progiciels en production mis à disposition de CCR Re
- Maintenance corrective et évolutive sur les applications dans le périmètre de la convention de service transitoire (*Transition Service Agreement*)
- Sauvegarde et archivage des données de CCR Re
- Élaboration et maintien d'un Plan de Secours Informatique
- Support aux utilisateurs de CCR Re.

### Externalisation de l'activité d'audit interne

L'activité de la fonction audit interne définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée auprès de CCR.

**Objectif :** réaliser les missions d'audit interne de CCR Re afin de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

#### Missions confiées :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ;
- adopter une approche fondée sur les risques, lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit pluriannuel au conseil d'administration ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits conformément au plan d'audit et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration.

### Externalisation des activités financières

Jusqu'au 3 juillet 2023, la Direction Financière de CCR a effectué pour le compte de CCR Re les prestations de services, liées aux activités financières, suivantes :

- Élaboration du plan d'entreprise de CCR Re
- Contrôle de gestion
- Communication financière
- Reportings réglementaires
- Gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR Re
- Gestion de la trésorerie
- Gestion de la comptabilité des filiales immobilières
- Fiscalité

Après la séparation de CCR et CCR Re, au 3 juillet 2023, ces activités ont été reprises par CCR Re à l'exception des deux activités que sont la gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR Re et la gestion de la comptabilité des filiales immobilières y compris la comptabilité des SAS. Ainsi, au 31 décembre 2023, ces deux activités étaient toujours externalisées auprès de CCR.

### Externalisation de l'activité de vérification de la conformité S2

Jusqu'à fin avril 2023, l'activité de vérification de la conformité définie par la directive Solvabilité 2 a été sous-traitée à CCR.

**Objectif :** garantir le niveau de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire liés à la directive Solvabilité 2.

### Thématiques concernées :

- les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) applicables aux activités de réassurance ;
- les sanctions financières et économiques internationales (mesures restrictives) ;
- les normes relatives aux conditions d'accès et d'exercice de l'activité de réassurance par CCR Re et les entités du Groupe
- les normes relatives au système de gouvernance des entreprises de réassurance, telles qu'issues du Chapitre IV du titre V du livre III du Code des assurances, et notamment les obligations en matière de sous-traitance des fonctions opérationnelles ou activités importantes ou critiques ;
- les normes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la confidentialité des données de santé.

### Missions confiées :

- identifier les obligations applicables à CCR Re et mesurer les impacts liés au respect de ces obligations ;
- informer les entités des évolutions législatives, réglementaires et administratives, et des impacts de celles-ci sur leurs activités ;
- identifier et évaluer les risques de non-conformité auxquels est soumise CCR Re et en suivre les évolutions, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques de non-conformité ;
- élaborer le plan de vérification de la conformité et le rapport sur la vérification de la conformité ;
- définir et suivre la mise en œuvre des actions de mise en conformité ;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;
- conseiller la Direction générale et le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de la réassurance et à leur exercice.

### Externalisation de l'activité liée à la fonction actuarielle

Jusqu'au 3 juillet 2023, l'activité de la fonction actuarielle définie par la directive Solvabilité 2 a été sous-traitée à CCR.

**Objectifs :** coordonner, définir les méthodologies, vérifier leur bonne application et les résultats et recommander chaque fois que nécessaire la mise en œuvre d'améliorations dans les domaines définis dans la directive Solvabilité 2.

**Dans les domaines suivants :** le provisionnement, la souscription, la rétrocession.

### Missions confiées :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R.351-13 du Code des assurances,
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- informer le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

## 2 FONCTIONS CLÉS

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clés qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR Re s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches permettant un pilotage efficace de la gestion globale des risques. Ainsi, aujourd'hui sont identifiés, pour chaque mission, un responsable de chaque fonction clé.

Au 31 décembre 2023, les personnes responsables des fonctions clés sont :

<b>Fonction gestion des risques :</b>	M <sup>me</sup> Isabelle GRUBIC	Direction Actuariat et Risques
<b>Fonction vérification de la conformité :</b>	M <sup>me</sup> Élodie DESSET	Direction Juridique - Sinistres & Services
<b>Fonction audit interne :</b>	Externalisée auprès de CCR – activité portée par M <sup>me</sup> Sonia ANGEL (Fonction clé chez CCR).	
<b>Fonction actuarielle :</b>	M <sup>me</sup> Gwenaëlle GIBERT	Direction Financière

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

### 2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR Re reportent directement au Directeur Général de CCR Re et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont également accès au Conseil d'administration de CCR Re chaque fois que nécessaire.

La comitologie actuelle permet tout échange requis avec le comité d'audit des comptes et des risques et le conseil d'administration.

Les 4 fonctions se réunissent périodiquement pour garantir la communication entre elle. Ces réunions facilitent les échanges sur les grands projets stratégiques et les problématiques éventuelles rencontrées sur la maîtrise des opérations.

### 2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat et Risques, la Responsable de la fonction s'assure entre autres que :

- les risques sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reportings existent de façon homogène et exhaustive sur le périmètre et principalement pour les risques importants.

La fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- du pilier I du processus Solvabilité 2 ;
- de gestion actif-passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est à noter que le CORI (comité défini au paragraphe 3.3) est animé par le Directeur Actuariat et Risques en collaboration avec la Responsable de la fonction Gestion des Risques.

### Responsable de la fonction

En 2023, la responsabilité de la fonction clé gestion des risques est portée par la Responsable du Département Gestion des risques et Contrôle interne au sein de la Direction Actuariat et Risques.

La fonction de gestion des risques est ainsi au cœur de CCR Re.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants, 12 Responsables du Contrôle Permanent (RCP) au 31 décembre 2023, au sein des directions opérationnelles.

### 2.3 Fonction vérification de la conformité

Le Responsable de la fonction, reporte directement au Directeur Général de CCR Re, est garant de la conformité de l'entreprise. Cette vérification s'opère sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR Re.

Les contrôles de la fonction vérification de conformité sont revus annuellement par le contrôle interne pour apprécier la maîtrise des risques de non-conformité et garantir l'amélioration continue de cette couverture.

### Responsable de la fonction

La fonction vérification de la conformité a été assumée par le Secrétaire Général de CCR du 13 septembre 2019 au 30 avril 2023. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, elle est portée par le Responsable Juridique et Conformité, collaborateur de la Direction Juridique, Sinistres et Services de CCR Re. Cette fonction n'est plus externalisée auprès de CCR.

### 2.4 Fonction audit interne

Le Responsable de la fonction Audit Interne est rattaché directement au Directeur Général de CCR Re. Il exerce cette fonction de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne a pour mission de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

### Responsable de la fonction

La fonction audit interne a été portée par la Responsable du Département Audit Interne de CCR durant l'année 2023. À compter du 15 janvier 2024, un Responsable du Département Audit Interne a été recruté pour CCR Re. Il est responsable de la fonction clé audit interne.

### 2.5 Fonction actuarielle

Le Responsable de la fonction Actuarielle reporte directement au Directeur Général de CCR Re pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR Re
- la rétrocession
- le provisionnement.

### Responsable de la fonction

La fonction actuarielle a été externalisée jusqu'à fin juin 2023 auprès de CCR. Depuis juillet 2023, elle est portée par la Responsable du Contrôle de Gestion et de la Communication Financière au sein de la Direction Financière de CCR Re.

## 3 COMITOLOGIE

### 3.1 Le comité exécutif

Le comité exécutif de CCR Re a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

### 3.2 Le comité des risques (CORI)

Ce comité est chargé d'assurer le pilotage des risques. Sa mission se décline sous 3 thématiques principales que sont la gouvernance S2, le dispositif de gestion des risques et la conformité et procédures.

Les objectifs sont :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
  - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
  - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le CORI s'appuie sur les travaux menés par les trois comités opérationnels suivants, pour le suivi des risques Cat, Cyber et RGPD. Il s'appuie également pour les risques ESG sur le comité ISR décrit au paragraphe 3.7.

#### Le comité Cat

Ce comité est chargé de la définition de la méthodologie permettant l'appréciation du risque Cat de CCR Re. Le CORI lui a délégué le suivi des cumuls Cat tant Vie que Non-Vie. Début 2024, son périmètre s'est étendu au suivi du risque agricole.

#### Le comité sécurité

Le comité sécurité est en charge du suivi de la mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'informations conformément au plan de charge validé en CORI.

Ses principales missions sont de :

- faciliter la mise en œuvre de la stratégie sécurité par le suivi de la mise en place des mesures de sécurité figurant au plan de charge validé en CORI ;

- proposer la politique de sécurité des systèmes d'information qui est ensuite validée par la Direction générale ;
- suivre les alertes majeures de sécurité et préconiser le cas échéant des mesures complémentaires à mettre en œuvre ;
- suivre la veille menée par le Responsable Sécurité et la RSSI sur les nouvelles technologies de sécurité afin de performer continuellement les mesures de sécurité de l'entreprise.

**Depuis le 7 juillet 2023, la sécurité du SI étant externalisée auprès de CCR, des échanges réguliers ont été mis en place pour permettre le suivi de la mise en œuvre de la sécurité et veiller à la maîtrise du risque cyber. Ainsi, à titre d'exemple, CCR Re assiste au comité sécurité de CCR.**

#### Le COMIL

Le comité informatique et libertés (COMIL) est chargé du pilotage du dispositif du risque de non-respect du RGPD.

Il a pour mission :

- d'effectuer le bilan du dispositif RGPD de CCR Re et de dresser, au vu de ce bilan, un état des mesures à prendre en vue du maintien en conditions opérationnelles de ce dispositif ;
- d'examiner les problématiques RGPD portant sur tout ou partie des traitements mis en œuvre par les entités de CCR Re ;
- de décider des actions à mener au regard des évolutions en matière de réglementation nationale ou européenne sur les données personnelles et de la doctrine de la CNIL notamment.

### 3.3 Le comité des investissements

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement, validée en comité ALM.

Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Ce comité est assisté du comité ALM.

### Le comité ALM

Ce comité a vocation à définir la politique de gestion des risques actif-passif et à valider l'allocation stratégique cible annuelle et la politique de couverture financière dans le respect du cadre de risque financier validé par le conseil.

Le **comité ALM** s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat et Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

Le comité des investissements est également assisté de deux comités opérationnels de CCR au sein de la direction des investissements.

- Le premier est en charge de la mise en œuvre de l'allocation d'actif tactique qui vise à tendre vers l'allocation cible décidée en comité ALM.
- Le second est en charge du suivi et de la validation du risque financier des placements (risque crédit pour le portefeuille obligataire en direct, risque de concentration (ratios d'emprise, positions agrégées sur titres vifs (transparisation), risque crédit des titres vifs (portés par les OPC) les moins bien notés post transparisation, risque de contrepartie, risque de taux...).

### 3.4 Le comité de souscription

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour décider de la souscription éventuelle d'une affaire nécessitant une décision de niveau 3 ou 4 tel que mentionné dans le guide de souscription.

### 3.5 Le comité sinistres

Le comité sinistres est chargé de faciliter les échanges d'informations entre la Direction Juridique, Sinistres et Services et les Départements de Souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par Département Souscription et permettent :

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs dudit département ;
- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- identifier les opportunités de commutation ;
- définir la liste des cédantes ou contrats sous surveillance.

### 3.6 Le comité de provisionnement

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

### 3.7 Le comité ISR

Ce comité est en charge de la définition de la stratégie en matière de risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Il se réunit deux fois par an pour échanger sur la thématique ESG et pour s'assurer de la mise en œuvre de cette stratégie.

Il a vocation à construire la politique d'investissement responsable, rédiger les rapports réglementaires ESG, définir les enveloppes d'investissements ESG et établir un dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion.

Ses missions sont :

- construction de la politique d'investissement responsable ;
- conception et élaboration des rapports réglementaires ESG ;
- proposition des enveloppes d'investissements par stratégie et classe d'actifs (Green Bonds, Fonds climat, Fonds d'impact, Infrastructures vertueuses...);
- revue des résultats d'analyses de risques et de scores du portefeuille pour le pilotage de la trajectoire de transition des portefeuilles ;
- analyse des résultats des questionnaires ESG/climat envoyés aux sociétés de gestion ;
- dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion ;
- remontée d'informations issues des réunions de place/forum ESG ;
- veille réglementaire ESG.

## 4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Depuis 2017, CCR Re a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs. Cette politique a été mise à jour en 2023.

### 4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale de CCR Re, les objectifs de cette politique visent à :

- récompenser la performance de ses collaborateurs et à les fidéliser en cohérence avec la stratégie de l'entreprise,
- être innovante et motivante permettant d'attirer les ressources clés qu'il convient de préciser notamment pour les cadres de direction,
- être juste et cohérente ne cherchant pas à favoriser la prise de risque (taux de bonus fixé en fonction du grade et non des métiers).

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

### 4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

#### Concernant la rémunération du Président du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe.

Sa rémunération est fixée par l'assemblée générale, sur avis du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et proposition du conseil d'administration.

#### Concernant la rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration de CCR Re, le cas échéant sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle du Directeur Général.

Le Directeur Général de CCR Re perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable.

La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le conseil et la réalisation de ces critères est décidée par le conseil, le cas échéant sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

#### Concernant la rémunération des administrateurs

L'assemblée générale fixe le montant global annuel de la rémunération de l'activité des administrateurs, sur proposition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, sur proposition du Président, détermine comme il le juge bon la répartition de ce montant entre les administrateurs au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration et des comités le cas échéant.

### 5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

### 6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité a été révisée et adoptée par le conseil d'administration de CCR Re le 15 décembre 2023.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les principes établis par cette politique.

### 7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR Re repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat et Risques au cœur de l'entreprise ;
- d'un cadre d'appétence au risque ;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

#### 7.1 Organisation de la gestion des risques

Le management des risques au sein de CCR Re est l'affaire de tous :

CCR Re met la Direction Actuariat et Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques :

#### Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie, pour ces travaux, sur le suivi exercé par comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne et de garantir celui-ci devant les autorités.

Il est en lien étroit avec la fonction clé gestion des risques.

#### Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité générale.

Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via divers reportings présentés en CORI ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Naturellement, la Direction Actuariat et Risques et les fonctions clés assistent la Direction générale afin de lui donner toute la visibilité qui ressort de l'exploitation du système de gestion des risques.

## Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.2

## La Direction Actuariat et Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat et Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

Les actuaires de la Direction Actuariat et Risques assistent la fonction clé de gestion des risques en participant notamment aux travaux de gestion actif-passif, de développement du modèle d'entreprise de capital économique, de provisionnement, de suivi des expositions Cat, de veille des risques émergents, de participer à l'élaboration du programme de rétrocession et d'en tirer des analyses d'exposition au risque en brut et net. Ils sont aussi chargés de coordonner la construction du budget d'appétence au risque et des travaux du pilier 1 de la réglementation Solvabilité 2.

## La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, son comité et la Direction générale à mettre en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR Re. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, son comité et la Direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

« La fonction » assiste la Direction Actuariat et Risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Également Responsable du Département Gestion des Risques et Contrôle Interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de suivi de la cartographie et de risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause le profil de risque de CCR Re, « la fonction » peut informer de manière directe et indépendante la Direction générale et/ou le comité d'audit, des comptes et des risques.

## La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR Re<sup>1</sup>.

## L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR Re une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle interne conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficience et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité.

<sup>2</sup> Pour plus de précision se référer à la politique audit Interne.

### Les Responsables du Contrôle Permanent

Les Responsables du Contrôle Permanent (RCP) relayent le Département GRCI au sein de chaque direction de CCR Re.

Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- ils informent régulièrement le Département GRCI des modifications de processus ou de contrôles et des nouveaux risques dérivant des opérations de l'entité ;
- ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- ils assurent le suivi des incidents ;
- ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles ;
- ils traitent les contrôles de niveau 2 pour les risques opérationnels moyens et faibles et communiquent leurs résultats au contrôle interne.

## 2

### Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité.

Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1<sup>re</sup> ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

### Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto-évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du

dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

### Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils ont la charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ce sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter un ensemble de règles et procédures encadrant l'activité et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

## 7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques ;
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR Re ;
- une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR Re est exposée ;
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

### L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR Re accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR Re est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente et avisée.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2023 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150 % sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivants se produisaient :

- survenance d'un événement catastrophique ;
- survenance d'une crise financière.

### Le référentiel des risques de CCR Re

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnées par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR Re. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR Re,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories, ce qui permet de mettre en œuvre des suivis plus précis sur certaines catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Le référentiel de CCR Re se décline suivant 5 grandes catégories dites de niveau 1 :



Elles sont définies ci-dessous.

#### Risques stratégiques

Il s'agit des risques relatifs au management de l'entreprise, au pilotage, à la réputation et des risques émergents. On y trouve les risques liés aux pertes causées par des stratégies infructueuses ou des objectifs manqués.

Les risques stratégiques peuvent notamment être induits par :

- des facteurs externes : un environnement économique défavorable, une concurrence accrue sur un produit ou des activités similaires, l'apparition ou évolution des lois ou règlements impactant directement ou indirectement l'entreprise,
- une stratégie inadaptée ou une politique de mise en place de cette stratégie inadéquate : mauvaise définition des marchés cibles, communication inadaptée, mauvaise

mise en œuvre de la stratégie, pilotage inadapté des activités et filiales, risque budgétaire,

- une organisation en place insuffisamment alignée avec les objectifs stratégiques : comitologie/gouvernance insuffisante ou insuffisamment formalisée, politiques et procédures inadaptées et/ou non formalisées, risque d'homme clé,
- un scénario de risque majeur tel que la dégradation de la notation,
- un défaut d'anticipation sur les risques systémiques et exogènes : risques politiques, économiques, sociaux, technologiques, climatiques et émergents, qui peuvent également entraver l'atteinte des objectifs du Groupe et donc la réussite de la stratégie.

### Risques financiers - Risques de marché

Il s'agit des risques de perte liés à une évolution défavorable des marchés financiers, de la gestion de bilan ou de la gestion financière. Cela se concrétise par une perte ou un changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers du fait des variations des valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique.

Les risques de marché peuvent être influencés par plusieurs facteurs exhaustifs, comme les facteurs politiques, macroéconomiques, monétaires, sociétaux, ainsi que par les tendances environnementales. Ces tendances environnementales incluent les risques liés à la durabilité, y compris ceux issus des conséquences du changement climatique et qui peuvent affecter chacun des risques de marché listés ci-dessus. En particulier, les risques climatiques correspondent au risque que la valeur des actifs soit négativement impactée par les risques physiques, les risques liés à la transition vers une économie « bas-carbone » et le potentiel des risques à affecter la réputation de l'entreprise, notamment par ses choix d'investissement.

### Risques financiers - Risques de crédit

Il s'agit des risques de perte, ou de changement défavorable de la situation financière ou prudentielle, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit (probabilité de défaut, perte en cas de défaut, spread écart de crédit et/ou notation), d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées.

### Principaux risques financiers auxquels CCR Re est exposée

CCR Re gère son portefeuille d'actif de manière prudente, en privilégiant une allocation fortement orientée vers les actifs de taux, avec une sensibilité relativement faible au risque de taux d'intérêt, une exposition au risque de crédit d'ampleur limitée par la sélection d'instruments bénéficiant d'une notation AAA et AA. Par ailleurs, le risque de change est bas résultant d'une volonté de neutraliser autant que possible les écarts actifs-passifs par devise. Pour autant, l'évolution des marchés financiers peut avoir des répercussions importantes sur les résultats de CCR Re et sur le montant d'actifs dont elle dispose à court terme :

- le retour à des taux d'intérêt à des niveaux très bas influe sur la capacité de CCR Re à générer une rentabilité adéquate ;
- la hausse des taux d'intérêt pourrait aussi s'avérer défavorable à CCR Re si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la volatilité du marché actions est également un facteur de risque important pour CCR Re. Une baisse significative du cours des actions diminuerait le résultat net de l'entreprise, qui serait contrainte de passer une provision pour dépréciation durable. Elle serait particulièrement défavorable si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la baisse durable du marché immobilier constitue un facteur de risque complémentaire ;
- enfin, CCR Re est exposée au risque de défaillance d'un partenaire bancaire.

### Risques de souscription - CCR Re

Il s'agit des risques de perte significative ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, en lien avec la réassurance réalisée par CCR Re.

Sont principalement concernés :

- en Non-Vie : les risques au développement à long terme, comme la RC, les catastrophes naturelles, les risques liés au terrorisme, les risques systémiques ou encore les impacts à caractère cyclique ;
- en Vie : les risques pandémiques, de longévité, de déviation négative de la mortalité, ou de morbidité.

### Principaux risques de souscription auxquels CCR Re est exposée

CCR Re réassure principalement des risques à bonne visibilité, avec une part élevée de garanties dommages aux biens ou de protections des personnes. Il en résulte une relative sécurité dans l'évaluation initiale des provisions techniques.

Ainsi l'activité de souscription en réassurance de marché expose CCR Re aux principaux risques suivants : survenance de catastrophes naturelles dans le monde, attentat impactant le résultat de l'activité Vie, le risque de dérives des coûts des sinistres en RC et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité de l'entreprise. Leurs causes sont soit interne soit externe.

- Risques opérationnels internes : risques de perte résultant des processus, des procédures, d'actions du personnel ou des systèmes ou locaux inadéquats ou défaillants, et risques provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR Re, le Groupe ou la profession.
- Risques opérationnels externes : risques de perte liés à des événements extérieurs (cyber-attaques, fraude externe, prestations de service, sécurité...).

Les risques opérationnels sont déclinés finement par entité ce qui permet de cibler les défauts éventuels de moyens de maîtrise.

### Présentation de l'exposition de l'entreprise au risque opérationnel

Les principales expositions de la compagnie au risque opérationnel sont les suivantes :

- souscription d'une affaire en dehors de l'appétit au risque de la compagnie entraînant des pertes potentielles importantes pour CCR Re, notamment pour les motifs suivants :
  - erreur d'analyse d'une proposition,
  - non-respect des règles de souscription,
  - signature d'un document contractuel différent des conditions négociées,
  - qualité des données cédantes,
  - sécurité des données,
- modélisation erronée des risques calculés ;
- image non fidèle des comptes ;
- erreur dans les prévisions de résultats entraînant une modification substantielle des provisions.

Le suivi de ces risques est réalisé au travers d'un processus qui a fait ses preuves :

- définition des règles au travers de guides de souscription, de tarification, de gestion,
- mise en place d'alertes appropriées pour le suivi des opérations,
- cartographie des contrôles,
- contrôle interne,
- audit interne.

Au cours de l'exercice 2023, CCR Re a repris à son actif un certain nombre d'activités précédemment externalisées auprès de CCR (Fonction clé actuarielle, Fonction clé

vérification de la conformité, Fonction DPO, Fonction juridique autre que propre aux contrats de réassurance, comptabilité générale, contrôle de gestion, Inventaire, Trésorerie...). Ceci a nécessité la définition et mise en œuvre de procédures en adéquation avec les règles et la stratégie de CCR Re et la mise en place des contrôles permettant de garantir la maîtrise de l'ensemble des risques opérationnels portés par l'entreprise.

Ces travaux, de revue des risques opérationnels et de leur maîtrise, ont été réalisés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023.

Dans le même temps, CCR Re a revu son suivi des activités externalisées. CCR n'étant plus actionnaire à 100 %, à compter de juillet 2023, les contrôles jusqu'alors intragroupe ont dû être repensés pour garantir la maîtrise de l'ensemble des risques liés à cette externalisation, dont la cybersécurité

### L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR Re a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la Formule Standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque Cat et les risques financiers.

CCR Re a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la Formule Standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la Formule Standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR Re développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

### Politique interne ORSA

CCR Re dispose d'une politique ORSA interne, formalisée, faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors Formule Standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reportings de risques ;
- Procédure de **l'ORSA exceptionnel**.

Elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

### Rapport ORSA

Un rapport est établi a minima annuellement, lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel, à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

## 8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

### 8.1 Objectifs

CCR Re fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières,
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

### 8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR Re de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR Re pose principalement sur les composantes suivantes :

**SENSIBILISER** : tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

**STRUCTURER** : bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

**ACCOMPAGNER** : préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

**COMMUNIQUER** : en interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

**DOCUMENTER** : créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

## 8.3 Les chartes

Cinq chartes sont définies au sein de CCR Re :

### La charte du contrôle interne

Elle a pour objectifs de décrire le dispositif de contrôle en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs.

### La charte informatique

Elle définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la qualité et la performance nécessaire à l'entreprise afin de respecter les engagements pris et le service aux clients, ainsi que la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR Re s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique. Les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la charte. Elle a fait l'objet d'une révision par le comité sécurité en septembre 2021, notamment pour compléter les règles de sécurité des SI sur le risque d'utilisation des adresses mail professionnelles dans un cadre personnel.

### La charte ISR (Investissement Socialement Responsable)

Cette charte d'investissement repose principalement sur trois piliers, reflets de l'engagement de CCR Re pour le climat et les enjeux ESG de la transition énergétique, écologique et sociétale :

- Pilier 1 : prévention du risque de transition,
- Pilier 2 : adaptation au risque physique résultant du changement climatique,
- Pilier 3 : accompagnement de la transition sociétale.

Pour chacun de ces piliers, CCR Re a choisi de se doter d'une double approche. D'une part, renforcer la gestion des risques, concernant les risques de transition, risques physique et risques ESG, la mesure de leur impact financier sur le portefeuille et leur intégration dans sa politique d'investissement et, d'autre part, contribuer au financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre aux enjeux identifiés.

CCR Re a ainsi choisi un nombre déterminé d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD) en lien avec chacun des trois piliers afin de positionner sa stratégie dans la transition énergétique, écologique et sociétale et d'orienter ses investissements vers l'atteinte progressive de ces objectifs.

### La charte éthique

Elle rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.

### La charte archives

Elle formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

## 8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le Département Audit Interne, le Département Gestion des Risques et Contrôle Interne de la Direction Actuariat et Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le Département Audit Interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le Département Gestion des Risques et Contrôle interne lorsqu'elles émanent de celui-ci ou du rapport des commissaires aux comptes. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

## 8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR Re suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR Re. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR Re est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR Re de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Dans le cadre de l'externalisation transitoire des services informatiques auprès de CCR, le maintien du plan de secours informatique est inclus dans les prestations de la convention transitoire de service conclue avec CCR.

## 8.6 Procédures et règles

CCR Re dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR Re est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière, extra financière et comptable.

## 2 9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance des activités importantes de CCR Re est décrite au paragraphe 1.6. À date, elle est encadrée par les conventions TSA signées entre CCR et CCR Re. S'agissant d'activités importantes, des comités de suivi ont été mis en œuvre depuis juillet 2023, pour suivre les risques associés.

De manière générale, l'appel à sous-traitance est encadré par la politique d'externalisation approuvée par le conseil d'administration. La politique actuelle a été validée en décembre 2023. Une révision est en cours pour répondre à la réglementation DORA qui prendra effet en 2025.

## 10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### 10.1 Activités en matière de Recherche et Développement

La Digital Factory de l'entreprise a consolidé sa structure autour de plusieurs centres d'excellence, visant à renforcer notre positionnement dans un environnement en constante évolution :

- Un Pôle Data & BI dont le rôle est d'assurer la maîtrise de la donnée et faciliter son utilisation par les équipes métiers. Ceci s'exécute par la mise à disposition de flux de données mais aussi de reporting. Il sera intégré dans l'environnement informatique de SMA dans le cadre d'un contrat d'externalisation ;
- Un Chapter Lab & IA qui a pour mission de porter l'innovation à travers la construction d'une architecture performante, sécurisée et flexible mais aussi à travers des cas d'usage métiers basés sur de la data et l'IA ;
- Un Digital Office garant des méthodes - adaptées à chaque projet pour accélérer leur mise à disposition - et de l'accompagnement des utilisateurs.

Fort de cette organisation dont le mot d'ordre est « l'innovation par la donnée », les travaux basés sur de l'IA initiés en 2022 ont été finalisés en 2023 :

- L'outil ARS permettant de vérifier l'application des règles de souscription a été finalisé avec une dimension reporting pour simplifier son utilisation et interprétation.
- L'outil eProcessing contractuel a été déployé. Son rôle est d'analyser et de faciliter la saisie documentaire électronique en extrayant les informations clés liées à la couverture du risque. Son utilisation devrait permettre gain de temps et meilleur contrôle des données saisies.
- L'outil Clause analysis est rendu accessible aux équipes métiers dans une version « produit minimum viable ». Il aide les équipes Souscription et Juridique à détecter les clauses particulières des contrats et leur écart avec les clauses de référence.
- Enfin l'outil de recherche sémantique *Search Engine* a été finalisé et rendu accessible aux équipes métiers. Intégrant des technologies de pointe en IA comme les transformers pour permettre des recherches instantanées en multilingues. Il a été notamment utilisé en juillet 2023 pour mesurer rapidement l'exposition au risque « Émeutes ».

En parallèle, la construction d'une data plateforme a été lancée et une version « produit minimum viable » est disponible.

Son rôle est de centraliser la donnée pour faciliter son utilisation et améliorer le délai de mise à disposition de cas d'usage métiers dans un environnement sécurisé. Elle offre ainsi l'agilité nécessaire au déploiement des nouveaux besoins métiers.

Plusieurs cas d'usage métiers sont en cours de développement sur cette plateforme, principalement pour faciliter la mesure d'exposition aux risques et la tarification.

Des travaux de développement ont été également initiés :

- Machine Learning Plateforme : une infrastructure en lien avec la data plateforme, construite pour faciliter l'industrialisation des cas d'usage basés sur de l'IA dans un environnement sécurisé.
- Approche MLOPs : ce mode de fonctionnement a été testé sur 2023 au sein du Chapter Lab & IA pour fiabiliser et accélérer le déploiement de projets basés sur du machine learning. Grâce à la réutilisation de solutions sur étagère, cette approche permet un passage à l'échelle plus efficace et rapide.
- Approche UX / UI : innover est un facteur clé de succès pour l'entreprise mais pour que le succès soit au rendez-vous, il faut faciliter son adoption et son utilisation. Une approche basée sur le design a été testée pour notre plateforme IA ainsi que sur l'activité de Business Intelligence (BI).

CCR Re a également exploré les possibilités de l'IA générative et, plus précisément, sur la spécialisation des *Large Language Models* (LLM). Ceci se déroule dans l'optique de rendre plus spécifique aux domaines de l'assurance, de la réassurance et de la finance l'utilisation des LLM rendu possible par l'existence de plus de 20 ans de gestion électronique de documents. Un POC a été mené à travers l'outil search engine et a été présenté lors de la conférence 100 % Actuaire 100 % Data Science organisée par l'institut des actuaires en octobre 2023.

# PROFIL DE RISQUES

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	43
1.1	Contexte	43
1.2	Risques sous prisme SCR	44
2	GESTION DES ACTIFS	44
2.1	Principes généraux	44
2.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	44
2.3	Structure des actifs de CCR Re	44
2.5	Exposition aux principaux risques financiers	44
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	46
3.1	Principe général	46
3.2	Déclinaison opérationnelle	46
4	AUTRES RISQUES	47
5	EXPOSITION AU RISQUE	47
5.1	Évaluation des risques	47
5.2	Risques importants	47
5.3	Politique d'investissement	47
5.4	Concentration	47
6	TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES	48
6.1	Rétrocession	48
6.2	Protection du portefeuille actions	48
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	48

# PROFIL DE RISQUES

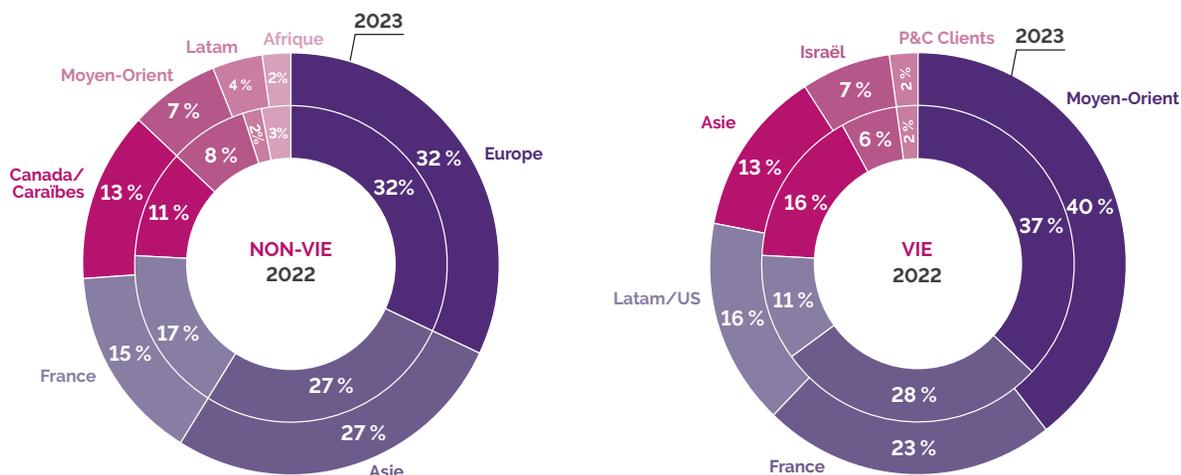
## 1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1.1 Contexte

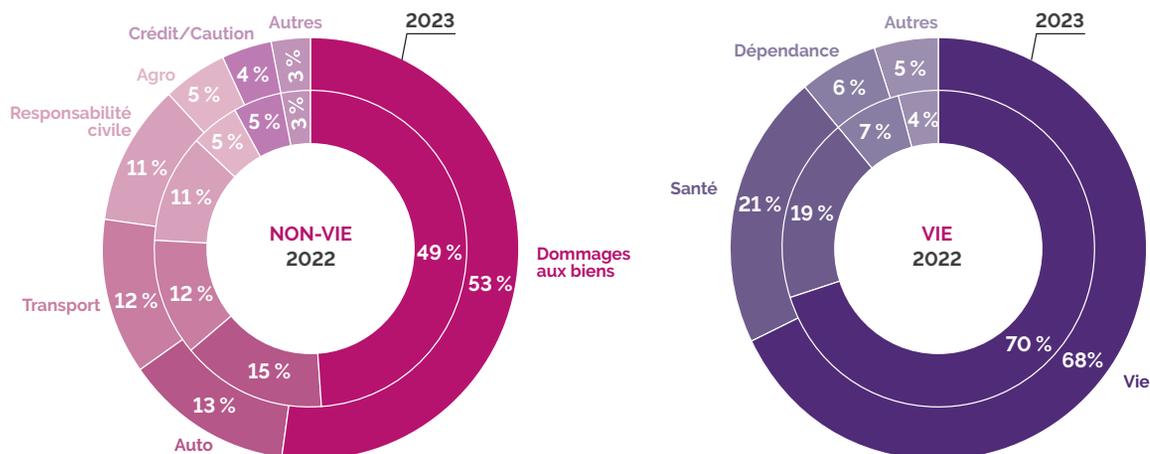
CCR Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi-spécialiste.

L'activité de CCR Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 1186 M€ (815 M€ en Non-Vie et 371 M€ en Vie) réalisé dans plus de 100 pays et dans l'ensemble des grandes branches : Vie, Non-Vie et Spécialités. Les graphiques suivants présentent la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :

Répartition par zone géographique



Répartition par branche



### 1.2 Risques sous prisme SCR

Le profil de risques de CCR Re sous métrique Formule Standard présente des risques Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Vie, le SCR de Contrepartie (défaut), le SCR Santé et le SCR Opérationnel.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de réserve puis par le risque Cat dans une proportion moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration ;

- adoption du sous budget Cat par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat et Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation, notamment au risque de réserve et au risque Cat, est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR Re.

## 2 GESTION DES ACTIFS

### 2.1 Principes généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR Re est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,

- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

### 2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

#### Le risque

CCR Re s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- **Le risque en capital** : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- **Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif** : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- **Le degré de corrélation entre deux actifs** : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent décorrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

### La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

### La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- **Le rendement** : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- **La rentabilité** : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

## 2.3 Structure des actifs de CCR Re

### Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif des placements totaux. Ils se composent de placements en euros et de placements en devises étrangères.

### Placements obligataires et crédit

Les actifs obligataires ont un poids très significatif par rapport aux placements totaux.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit.

### Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent une part importante dans les placements totaux.

### Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime. Ils sont aussi composés d'une participation dans un fonds immobilier OPPCI afin de contribuer à la diversification du portefeuille.

### Les placements en actions

Ils représentent une part importante des placements totaux avec une composante forte en actions cotées et une part minoritaire d'actions non cotées.

### Les fonds d'infrastructures

Les fonds d'infrastructures en *equity* constituent une classe d'actifs de plus en plus importante dans l'allocation.

### Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts espèces auprès des cédantes et d'un *Trust Fund* Canadien.

## 2.4 Exposition aux principaux risques financiers

### Risque de change

Les positions se répartissent sur 45 devises au 31 décembre 2023.

L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée.

Des jeux de simulation effectués sur les positions au 31 décembre 2023 permettent d'évaluer régulièrement le risque de change encouru.

### Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

### Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en gestion directe est exclusivement composé de titres de catégorie *Investment Grade*. La notation moyenne du portefeuille en gestion directe est AA-. Les obligations AAA/AA représentent plus de la moitié du portefeuille obligataire.

### Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs.

Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

**Impact d'un choc financier**

Les impacts sont analysés au sein du rapport ORSA de CCR Re.

Le risque d'inflation est embarqué dans les approches de provisionnement. Le risque de sur inflation est capté par

une approche prudente des niveaux de provisionnement *Best Estimate*. Il consiste à ajouter au BE actuariel statistique les conséquences d'événements non présents dans l'historique.

**3 RISQUE OPÉRATIONNEL**

**3.1 Principe général**

CCR Re érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

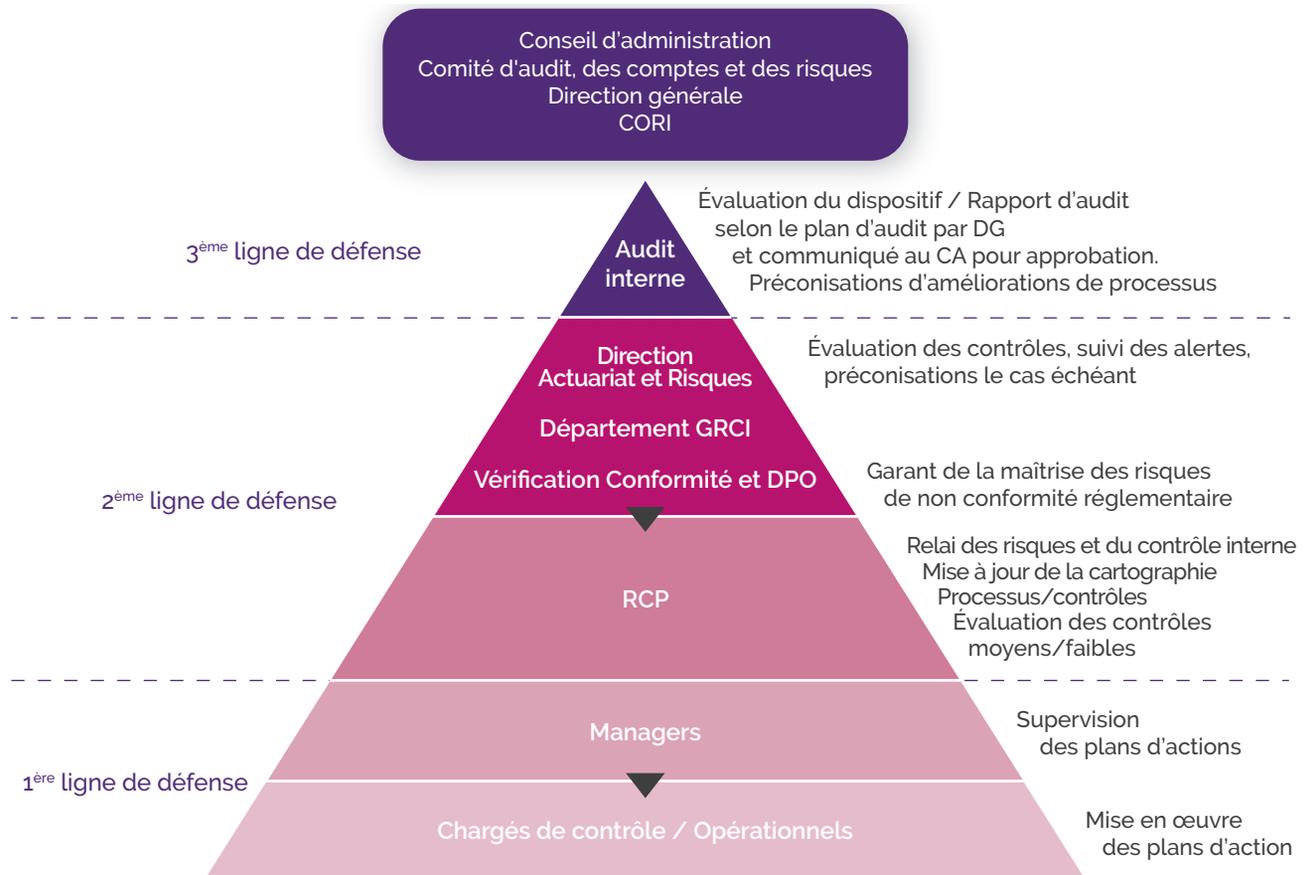
**3.2 Déclinaison opérationnelle**

Le risque opérationnel de CCR Re est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR Re utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



## 4 AUTRES RISQUES

CCR Re ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

## 5 EXPOSITION AU RISQUE

### 5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques majeurs ressentis et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR Re.

### 5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de « risques majeurs ressentis actuellement » associe les membres du COMEX via, le CORI, et la fonction gestion des risques pour leur identification.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques majeurs ressentis est un processus en approche top down. Il est en place sur une base annuelle. Il évolue afin de partager ces risques majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

Ce processus a pour objectif d'identifier, à une date donnée, les risques importants dont certains facteurs de risque, souvent externes, sont en forte augmentation et qui de ce fait doivent faire l'objet d'une surveillance plus accrue.

Ils sont suffisamment importants pour mettre en difficulté l'entreprise. Ainsi, généralement, ils concernent les catégories de risque : financier, souscription ou stratégique mais peuvent également faire partie des risques émergents ou de risques opérationnels dont l'impact juridique ou réputationnel auraient des conséquences négatives dans la solidité de l'entreprise.

Une fois identifiés, il est nécessaire de s'assurer que des moyens de maîtrise sont en place pour les éviter voire les atténuer. L'encadrement plus important de ces risques :

- peut mettre en évidence la nécessité de nouveaux moyens de remédiations pour garantir leur couverture ;
- permettra une plus grande réactivité en cas de survenance.

Identifier un risque majeur ressenti ne signifie pas que le risque est avéré pour CCR Re. Il s'agit dans cet exercice de raisonner en risque probable et dont la probabilité de survenance ou d'impact est en augmentation.

### 5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR Re.

### 5.4 Concentration

CCR Re ne présente pas de concentration de risques importante. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparisation, souscription par le suivi des expositions Cat et la recherche d'un portefeuille diversifié).

## 6 TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

CCR Re fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

### 6.1 Rétrocession

La politique appliquée est détaillée dans la politique de rétrocession. Elle maintient la nécessité d'une sélection rigoureuse des rétrocessionnaires noté au minimum A- par S&P et AMBest.

### 6.2 Protection du portefeuille actions

CCR Re a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié.

## 7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses. Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR Re cohérente avec son profil de risque et ses protections.

# 4

## VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2023	50
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	50
1.2	Valorisation des placements	51
1.3	Valorisation des autres actifs	52
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2023	53
2.1	Valorisation des provisions techniques	53
2.2	Valorisation des autres passifs	57
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	58

# VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le régime Solvabilité 2.

## 1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2023

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

### 1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers sont produits régulièrement.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR Re, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR Re avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

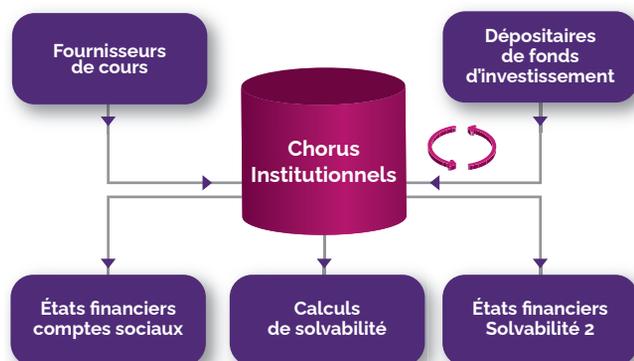
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et *Non Deliverable Forward*) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR Re ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les commissaires aux comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

**Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR Re pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et Solvabilité 2 sont également tracés.**



## 1.2 Valorisation des placements

ACTIFS En K€	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	RO060	10 760
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	RO070	2 950 565
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	RO080	244 830
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	RO090	8 557
Actions	RO100	124 647
Actions – cotées	RO110	1 792
Actions – non cotées	RO120	122 855
Obligations	RO130	1 187 609
Obligations d'État	RO140	368 532
Obligations d'entreprise	RO150	819 077
Titres structurés	RO160	
Titres garantis	RO170	
Organismes de placement collectif	RO180	1 273 719
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	RO200	110 565
Avances sur police	RO240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	RO250	185
Autres prêts et prêts hypothécaires	RO260	8 499
Dépôts auprès des cédantes	RO350	387 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie	RO410	244 307

### 1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

ACTIFS En K€	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	51 339
Excédent du régime de retraite	R0050	
Produits dérivés	R0190	638
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 684
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	185
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 499
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	55 978
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	49 253
Non-Vie hors santé	R0290	48 953
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	300
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 724
Santé similaire à la Vie	R0320	83
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	6 642
Vie UC et indexés	R0340	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	136 442
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 201
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 085
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	

#### Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2: calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

#### Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

#### Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par CCR Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

## 2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2023

### 2.1 Valorisation des provisions techniques

#### Processus de provisionnement « Compte sociaux »

##### Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le Service ALM et Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR Re. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lot actuariel. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie/Vie) x (proportionnel/non proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription/ exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
  - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
  - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
  - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
  - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.

- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR Re ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR Re. Ce processus est mis en application au sein de CCR Re depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

##### Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le Service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses, et où elles ne sont que rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR Re disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

#### Affectation des « Lines of Business »

À date, le portefeuille de CCR Re concerne les LoB suivantes :

##### Lines of Business

Medical expense P - Health NSLT  
 Income protection P - Health NSLT  
 Motor vehicle liability insurance  
 Marine, aviation and transport insurance  
 Fire and other damage to property insurance  
 General liability insurance  
 Credit and surety insurance  
 Miscellaneous financial loss  
 Reins Health NSLT NP  
 Non-proportional casualty reinsurance  
 Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance

Non-proportional property reinsurance  
Health reinsurance SLT  
Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR Re.

### Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTURIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

### Méthode de valorisation de la meilleure estimation BE S2 et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

### Meilleure estimation (Best Estimate) Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « Lines of Business » (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage

a été créée et auditée à plusieurs reprises depuis 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA *risk free rate* avec *volatility adjuster* (« VA » par la suite) à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95 % de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers,

et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le Service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

### Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

### Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR Re.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité 2 à date de calcul, sur la comptabilité de CCR Re, et sur des processus étayés et validés par plusieurs audits indépendants réalisés depuis 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par Line of Business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par Line of Business.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

### Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Depuis 2020, le calcul des provisions techniques de CCR Re est réalisé avec ajustement pour volatilité. Aucune autre hypothèse de calcul des provisions techniques de CCR Re n'a évolué par rapport à la précédente date de référence.

### Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

#### Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

PASSIFS		Valeur Solvabilité 2
		CO010
<i>En K€</i>		
Provisions techniques Non-Vie	R0510	1 394 806
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1 304 817
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 181 564
Marge de risque	R0550	123 253
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	89 990
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	81 489
Marge de risque	R0590	8 500
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	558 485
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	216 227
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	195 802
Marge de risque	R0640	20 425
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	342 258
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	309 928
Marge de risque	R0680	32 330
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	

ACTIFS		Valeur Solvabilité 2
		CO010
<i>En K€</i>		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	55 978
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	49 253
Non-Vie hors santé	R0290	48 953
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	300
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 724
Santé similaire à la Vie	R0320	83
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	6 642
Vie UC et indexés	R0340	

**Véhicules de titrisation**

CCR Re dispose à date d'un véhicule de titrisation, utilisé au titre de la rétrocession d'une partie de ses risques Cat à des investisseurs financiers. Ce SPV apparaît au bilan prudentiel dans la meilleure estimation de rétrocession : une partie de cette meilleure estimation est issue de traités de rétrocession traditionnels, l'autre de SPV.

Ce SPV apparaît dans le SCR au titre du risque de contrepartie.

**Ajustement égalisateur - correction pour volatilité - mesures transitoires**

CCR Re applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE. L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31 mars 2020. Des analyses d'écart de *Best Estimate* et de marge

Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par CCR Re.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA de CCR Re à compter du 31 décembre 2020.

CCR Re n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

**2.2 Valorisation des autres passifs**

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

ACTIFS	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
En K€		
Passifs éventuels	R0740	25 200
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	100
Provisions pour retraite	R0760	1 431
Dépôts des réassureurs	R0770	3 143
Passifs d'impôts différés	R0780	164 647
Produits dérivés	R0790	3 412
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	43 679
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 143
Autres dettes (hors assurance)	R0840	75 997
Passifs subordonnés	R0850	324 610
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	324 610
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	920
Total du passif	R0900	2 600 574
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 253 025

### Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation de CCR Re. Ce poste vaut 26 M€ dans le bilan FRENCH GAAP. Il n'apparaît pas dans le bilan Solvabilité 2.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

### Passifs éventuels

Un passif éventuel de 25 M€ a été enregistré au 31 décembre 2023 au titre de l'acquisition d'un progiciel auprès de CCR le 3 juillet 2023.

### Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

### Provisions pour retraite

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

### Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à

25,83 % et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31 décembre 2023 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

### Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

### Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR Re, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

### Autres dettes non mentionnées par ailleurs

À date, ce poste ne contient aucun passif.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

## 3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

# GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	60
1.1	Objectifs	60
1.2	Politique	60
1.3	Procédures	60
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2023	61
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	61
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	61
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023	61
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2023	62
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	62
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	62
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	62
7	CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	63
7.1	Méthode et options retenues	63
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	63
7.3	Approche par transparence	63
7.4	Fonds cantonnés	63
7.5	Simplifications utilisées	63
7.6	Difficultés rencontrées	63
8	SCR ET MCR	64
9	ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE	64

# GESTION DU CAPITAL

## 1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

### 1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR Re s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit naturellement par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR Re a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance ;
- concernant ses investissements financiers.

### 1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR Re.

Dans ce cadre, CCR Re a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 150 % sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR Re en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

#### Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, CCR Re a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;

- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

**Cas de la succursale du Canada :** pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, CCR Re a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

### 1.3 Procédures

CCR Re met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- les budgets de risque consommés - Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes

politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management notamment : changement dans la politique d'investissements, non-renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

## 2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2023

### 2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	1 253 M€
	Passifs subordonnés	325 M€
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2023 avant dividendes</b>		<b>1 578 M€</b>
Dividendes		11 M€
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2023 après dividendes</b>		<b>1 566 M€</b>

CCR Re reconnaît, au 31 décembre 2023, 325 M€ de passifs subordonnés, sous la forme de deux prêts subordonnés l'un de 75 M€ de CCR à CCR Re souscrit en 2017, et l'autre de 300 M€ d'investisseurs à CCR Re en 2020.

Les passifs subordonnés sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels sont de niveau 1.

CCR Re ne dispose ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

### 2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres 2023 de CCR Re passent de 776 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 1 566 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements de CCR Re (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

Ces 1 566 M€ de fonds propres prudentiels Solvabilité 2 après dividendes sont éligibles au SCR. Le détail des fonds propres par tiering et par éligibilité/non-éligibilité au SCR est fourni en annexe du présent document, dans le QRT S.23.01.

### 2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 1 291 M€ au 31 décembre 2022 à 1 566 M€ au 31 décembre 2023, soit une hausse de 275 M€.

### 3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2023

Les fonds propres prudentiels ressortent à 1 566 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR, et sont éligibles pour 1 300 M€ au MCR ;

- le SCR ressort à 753 M€, soit une couverture du SCR de 208,1 % ;
- le MCR ressort à 291 M€, soit une couverture du MCR de 447,1 %.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 203,7 %.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes	1 566	1 550
Dont fonds propres éligibles au SCR	1 566	1 550
SCR	753	761
<b>MARGE SOLVABILITÉ 2</b>	<b>208,1 %</b>	<b>203,7 %</b>

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 4,4 % de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques des engagements souscrits par CCR Re (duration globale relativement élevée de ses passifs), et à la significativité des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

### 4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

5

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/CE ne s'appliquent pas à CCR Re.

### 5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, CCR Re ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

### 6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR Re appartiennent tous à CCR Re et sont réputés disponibles et transférables.

L'analyse des fonds déposés dans le trust lié à la succursale canadienne (~40 M\$ CAD de primes annuelles) a fait l'objet d'une étude en 2018 à l'aune des critères de fongibilité et de transférabilité et selon la méthode d'analyse préconisée par les textes réglementaires.

## 7 CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

### 7.1 Méthode et options retenues

CCR Re applique la Formule Standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

### 7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR Re intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 80 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans.

Un projet a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ce montant conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 80 M€, le SCR de CCR Re passe de 753 à 832 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 208,1 % à 188,1 %.

### 7.3 Approche par transparence

À date, CCR Re transparise en ligne à ligne 98 % en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

### 7.4 Fonds cantonnés

CCR Re retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

### 7.5 Simplifications utilisées

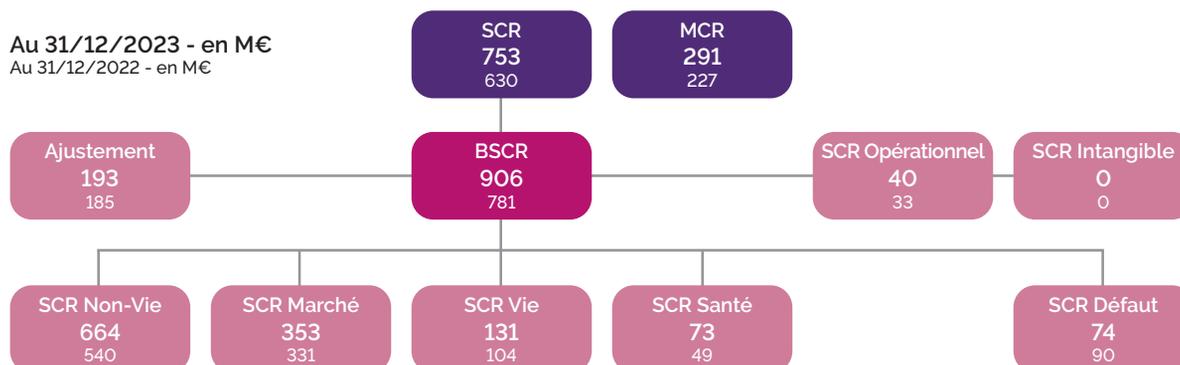
CCR Re n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

### 7.6 Difficultés rencontrées

En tant que réassureur, CCR Re a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité 2 associées par manque de données complètes tête par tête sur l'ensemble des traités. Ils sont cependant réalisés sur certains traités.

## 8 SCR ET MCR

Au 31 décembre 2023, le SCR de CCR Re est évalué à 753 M€ et son MCR à 291 M€ vs respectivement 630 M€ et 227 M€ au 31 décembre 2022.



Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la hausse du SCR Non-Vie du fait d'une hausse du SCR Cat, issu d'une hausse des cumuls Cat ;
- la hausse du SCR Vie découlant directement de la hausse du chiffre d'affaires sur les Lines of Business générant ce SCR, de travaux d'amélioration du calcul du SCR Vie ainsi qu'à la prise en compte spécifique d'affaires majeures du portefeuille ;
- la hausse du SCR primes et provisions, découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires sur les Lines of Business générant ce SCR ainsi qu'à l'effet de change du portefeuille ;
- la hausse du SCR Marché découlant de l'augmentation de la valeur boursière du portefeuille de CCR Re

5

## 9 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2022	205,1 %
31/12/2023	208,1 %

# ANNEXE : QRT

## LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.02 : Bilan	66
2	S.04.01.02-01 : Non-Vie Primes, sinistres et dépenses par pays	68
3	S.04.01.02-01 : Vie Primes, sinistres et dépenses par pays	68
4	S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	69
5	S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	71
6	S.12.01.02 : Provisions techniques Vie et Santé SLT	72
7	S.17.01.02 : Provisions techniques Non-Vie	73
8	S.19.01.21 - 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie	74
9	S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	75
10	S.23.01.01 - 01 : Fonds propres	76
11	S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard	79
12	S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	80

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR Re

S25.02.21 : modèle interne partiel

S25.03.21 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lignes of business pour lesquelles CCR Re n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

## 1 SE.02.01.02 : Bilan

Actifs	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	51 339
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 760
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 950 565
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	244 830
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	8 557
Actions	R0100	124 647
Actions - cotées	R0110	1 792
Actions - non cotées	R0120	122 855
Obligations	R0130	1 187 609
Obligations d'État	R0140	368 532
Obligations d'entreprise	R0150	819 077
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 273 719
Produits dérivés	R0190	638
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	110 565
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 684
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	185
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 499
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	55 978
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	49 253
Non-Vie hors santé	R0290	48 953
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	300
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 724
Santé similaire à la Vie	R0320	83
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	6 642
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	387 239
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	136 442
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 201
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 085
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	244 307
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>R0500</b>	<b>3 853 599</b>

## Passifs

		Valeur Solvabilité 2
		CO010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	1 394 806
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1 304 817
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 181 564
Marge de risque	R0550	123 253
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	89 990
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	81 489
Marge de risque	R0590	8 500
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	558 485
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	216 227
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	195 802
Marge de risque	R0640	20 425
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	342 258
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	309 928
Marge de risque	R0680	32 330
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	25 200
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	100
Provisions pour retraite	R0760	1 431
Dépôts des réassureurs	R0770	3 143
Passifs d'impôts différés	R0780	164 647
Produits dérivés	R0790	3 412
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	43 679
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 143
Autres dettes (hors assurance)	R0840	75 997
Passifs subordonnés	R0850	324 610
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	324 610
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	920
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>R0900</b>	<b>2 600 574</b>
<b>EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF</b>	<b>R1000</b>	<b>1 253 025</b>

## 2 S.04.01.02-01 : Non-Vie Primes, sinistres et dépenses par pays

PAYS	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays : Non-Vie				
		C010	C0020				
			CA	IL	CN	JP	DE
<b>PRIMES ÉMISES BRUTES</b>							
Assurance directe	R0020						
Réassurance proportionnelle	R0021	68 269	39 803	48 332	39 408	28 070	18 046
Réassurance non proportionnelle	R0022	65 427	47 307	6 771	9 265	9 683	17 272
<b>PRIMES ACQUISES BRUTES</b>							
Assurance directe	R0030						
Réassurance proportionnelle	R0031	66 100	34 052	46 017	35 124	23 512	17 673
Réassurance non proportionnelle	R0032	65 842	46 535	7 567	8 524	8 759	17 213
<b>CHARGE DES SINISTRES BRUTES</b>							
Assurance directe	R0040						
Réassurance proportionnelle	R0041	27 702	17 350	45 130	25 418	7 559	13 032
Réassurance non proportionnelle	R0042	41 455	26 006	7 412	8 757	5 599	10 290
<b>DÉPENSES ENGAGÉES BRUTES</b>							
Assurance directe	R0050						
Réassurance proportionnelle	R0051	20 796	13 057	10 839	11 179	12 174	5 345
Réassurance non proportionnelle	R0052	9 463	6 961	870	1 322	1 233	1 941

## 3 S.04.01.02-01 : Vie Primes, sinistres et dépenses par pays

PAYS	R1010	Pays d'origine	5 principaux pays : Non-Vie				
		C030	C0040				
			SA	CL	JO	CN	CO
Primes brutes émises	R1020	73 659	29 711	22 184	18 071	17 184	17 058
Primes brutes acquises	R1030	67 775	23 897	13 190	30 130	17 973	17 111
Charges de sinistres	R1040	44 558	19 138	10 638	31 155	12 713	16 348
Dépenses engagées brutes	R1050	13 650	3 591	1 455	1 489	5 164	1 534

#### 4 S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	TOTAL
		C0010	C0020	C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0120	C0200
<b>PRIMES ÉMISES</b>										
Brut - Assurance directe	R0110									
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	29 864	45 662	13 520	110 712	326 178	37 397	29 866	11 146	604 344
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									0
Part des réassureurs	R0140	87	285	707	9 609	31 866	1 970	1 631	884	47 039
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>29 777</b>	<b>45 377</b>	<b>12 813</b>	<b>101 103</b>	<b>294 312</b>	<b>35 427</b>	<b>28 235</b>	<b>10 261</b>	<b>557 305</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>										
Brut - Assurance directe	R0210									
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	37 159	28 379	16 058	101 372	289 060	31 096	26 479	9 216	538 817
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									0
Part des réassureurs	R0240	114	235	905	9 484	30 928	1 765	1 592	788	45 810
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>37 045</b>	<b>28 144</b>	<b>15 153</b>	<b>91 888</b>	<b>258 132</b>	<b>29 331</b>	<b>24 887</b>	<b>8 428</b>	<b>493 007</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>										
Brut - Assurance directe	R0310									
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	35 722	31 526	13 603	61 288	162 664	15 558	4 300	2 116	326 776
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									0
Part des réassureurs	R0340		3	826	5 730	15 266	972	270	182	23 249
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>35 722</b>	<b>31 522</b>	<b>12 777</b>	<b>55 558</b>	<b>147 398</b>	<b>14 585</b>	<b>4 030</b>	<b>1 933</b>	<b>303 527</b>
Dépenses engagées	R0550	2 552	4 536	4 231	30 956	104 306	9 395	13 405	4 551	173 932
Balance - other technical expenses/income	R1210									
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R1300</b>									<b>173 932</b>

		Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				
		Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	TOTAL
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>PRIMES ÉMISES</b>						
Brut - Assurance directe	R0110					
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	22 432	113 814	7 794	160 255	304 295
Part des réassureurs	R0140	181	10 344	379	22 920	33 823
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>22 251</b>	<b>103 470</b>	<b>7 415</b>	<b>137 335</b>	<b>270 471</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>						
Brut - Assurance directe	R0210					
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	21 699	111 787	7 618	158 436	299 540
Part des réassureurs	R0240	211	10 948	399	24 133	35 691
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>21 488</b>	<b>100 839</b>	<b>7 219</b>	<b>134 303</b>	<b>263 848</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>						
Brut - Assurance directe	R0310					
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	23 659	74 359	2 210	161 735	261 964
Part des réassureurs	R0340	2	7 035	134	18 677	25 849
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>23 657</b>	<b>67 324</b>	<b>2 076</b>	<b>143 058</b>	<b>236 115</b>
Dépenses engagées	R0550	2 568	15 583	1 120	22 271	41 541
Balance - other technical expenses/income	R1210					
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R1300</b>					<b>41 541</b>

## 5 S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Engagements de réassurance Vie		
		Réassurance maladie	Réassurance Vie	TOTAL
		C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	42 171	235 035	277 206
Part des réassureurs	R1420	350	12 341	12 691
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>41 821</b>	<b>222 694</b>	<b>264 515</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	41 828	228 535	270 363
Part des réassureurs	R1520	848	12 921	13 769
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>40 980</b>	<b>215 614</b>	<b>256 594</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	35 329	181 179	216 509
Part des réassureurs	R1620	92	8 629	8 721
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>35 238</b>	<b>172 550</b>	<b>207 787</b>
Dépenses engagées	R1900	7 543	29 471	37 014
Balance - other technical expenses/income	R2510			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>			<b>37 014</b>
<b>MONTANT TOTAL DES RACHATS</b>	<b>R2700</b>		0	0

## 6 S.12.01.02 : Provisions techniques Vie et Santé SLT

		Réassurance acceptée	Total (Vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
		C0100	C0150	C0200	C0210
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	<b>R0010</b>				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>					
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>					
<b>MEILLEURE ESTIMATION BRUTE</b>	<b>R0030</b>	<b>309 928</b>	<b>309 928</b>	<b>195 802</b>	<b>195 802</b>
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	6 642	6 642	83	83
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	303 287	303 287	195 719	195 719
<b>MARGE DE RISQUE</b>	<b>R0100</b>	<b>32 330</b>	<b>32 330</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>	<b>R0200</b>	<b>342 258</b>	<b>342 258</b>	<b>216 227</b>	<b>216 227</b>

## 7 S.17.01.02 : Provisions techniques Non-Vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Réassurance non proportionnelle acceptée				TOTAL engagements en Non-Vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050													
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
<b>Meilleure estimation</b>														
<b>Provisions pour primes</b>														
Brut - total	R0060	6 949	7 697	1 899	5 033	34 066	4 608	1 298	714	885	1 700	418	1 137	66 403
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140			1	-1	2 523		0					1	2 524
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	6 949	7 697	1 898	5 034	31 544	4 608	1 297	714	885	1 700	418	1 136	63 879
<b>Provisions pour sinistres</b>														
Brut - total	R0160	6 670	37 564	32 153	89 251	204 534	49 581	20 161	7 155	21 723	434 318	10 286	283 253	1 196 650
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	180	32	5 030	14 618	165	145	449	120	5 692	20	20 277	46 730
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 670	37 385	32 120	84 221	189 916	49 415	20 016	6 706	21 603	428 626	10 266	262 976	1 149 920
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	<b>13 619</b>	<b>45 262</b>	<b>34 052</b>	<b>94 284</b>	<b>238 600</b>	<b>54 188</b>	<b>21 458</b>	<b>7 868</b>	<b>22 608</b>	<b>436 019</b>	<b>10 704</b>	<b>284 390</b>	<b>1 263 053</b>
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	<b>13 619</b>	<b>45 082</b>	<b>34 018</b>	<b>89 255</b>	<b>221 460</b>	<b>54 023</b>	<b>21 313</b>	<b>7 420</b>	<b>22 488</b>	<b>430 326</b>	<b>10 684</b>	<b>264 112</b>	<b>1 213 799</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	<b>1 421</b>	<b>4 721</b>	<b>3 552</b>	<b>9 835</b>	<b>24 889</b>	<b>5 653</b>	<b>2 238</b>	<b>821</b>	<b>2 358</b>	<b>45 483</b>	<b>1 117</b>	<b>29 666</b>	<b>131 754</b>
<b>Provisions techniques - Total</b>														
Provisions techniques - Total	R0320	15 040	49 983	37 604	104 119	263 490	59 841	23 697	8 689	24 966	481 501	11 820	314 056	1 394 806
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	180	34	5 029	17 141	165	145	449	120	5 692	20	20 278	49 253
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	15 040	49 803	37 570	99 090	246 349	59 676	23 551	8 240	24 846	475 809	11 801	293 777	1 345 553

## 8 S.19.01.21 - 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie

Année d'accident / année de souscription

Z0020

2

## Sinistres payés bruts (non cumulés)

## Année de développement

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											16 532
N-9	R0160	11 510	67 478	34 729	16 850	13 351	8 870	8 867	4 346	3 049	4 556	
N-8	R0170	8 419	67 571	33 448	14 260	12 421	9 794	8 371	6 468	3 081		
N-7	R0180	9 334	-67 493	48 086	25 531	15 610	38 914	5 718	9 668			
N-6	R0190	7 149	73 108	31 344	18 605	11 991	5 993	7 344				
N-5	R0200	6 314	92 430	57 797	22 669	12 816	12 930					
N-4	R0210	9 730	134 174	70 710	31 166	22 661						
N-3	R0220	11 093	118 973	71 291	40 489							
N-2	R0230	30 639	180 017	101 453								
N-1	R0240	16 572	167 660									
N	R0250	19 129										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180		
R0100	16 532	16 532		
R0160	4 556	173 604		
R0170	3 081	163 833		
R0180	9 668	85 368		
R0190	7 344	155 534		
R0200	12 930	204 957		
R0210	22 661	268 441		
R0220	40 489	241 846		
R0230	101 453	312 109		
R0240	167 660	184 231		
R0250	19 129	19 129		
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>405 500</b>	<b>1 825 583</b>	

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisée

## Année de développement

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											329 202
N-9	R0160	166 785	168 750	134 989	113 390	95 809	78 565	63 865	50 929	48 218	42 881	
N-8	R0170	155 692	155 464	132 019	107 707	88 184	75 486	59 452	49 379	46 771		
N-7	R0180	168 587	286 265	238 951	205 202	167 106	121 694	110 017	96 284			
N-6	R0190	153 893	139 573	109 201	86 496	74 702	65 690	55 117				
N-5	R0200	175 512	174 160	133 857	98 529	86 184	73 120					
N-4	R0210	218 422	215 679	155 640	108 578	89 655						
N-3	R0220	266 481	256 384	191 637	118 427							
N-2	R0230	310 349	317 340	238 748								
N-1	R0240	317 261	344 408									
N	R0250	388 357										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	200 232	
R0160	27 833	
R0170	30 389	
R0180	30 742	
R0190	27 954	
R0200	36 389	
R0210	52 806	
R0220	69 455	
R0230	147 843	
R0240	214 374	
R0250	358 631	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>1 196 650</b>

## 9 S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 953 291	0	0	21 420	0
Fonds propres de base	R0020	1 566 381	0	0	-15 833	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 566 381	0	0	-15 833	0
Capital de solvabilité requis	R0090	752 669	0	0	8 468	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 299 922	0	0	-15 465	0
Minimum de capital requis	R0110	290 758	0	0	1 840	0

## 10 S.23.01.01 - 01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	109 107	109 107			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	180 975	180 975			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	951 688	951 688			
Passifs subordonnés	R0140	324 610			324 610	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'Autorité de Contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ 2</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2	R0220					
<b>DÉDUCTIONS</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 566 381	1 241 770		324 610	

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 566 381	1 241 770		324 610	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 566 381	1 241 770		324 610	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 566 381	1 241 770	0	324 610	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 299 922	1 241 770	0	58 152	
Capital de solvabilité requis	R0580	752 669				
Minimum de capital requis	R0600	290 758				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,08				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,47				

**RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

Excédent d'actif sur passif	R0700	1 253 025
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	11 255
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	290 082
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	951 688

**BÉNÉFICES ATTENDUS**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Vie	R0770	-11 529
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-Vie	R0780	-23 395
<b>TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>-34 923</b>

## 11 S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la Formule Standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	RO010	353 189		
Risque de défaut de la contrepartie	RO020	73 794		
Risque de souscription en Vie	RO030	130 678		0
Risque de souscription en santé	RO040	72 546		0
Risque de souscription en Non-Vie	RO050	663 779		0
Diversification	RO060	-388 177		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	RO070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>RO100</b>	<b>905 810</b>		

### CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		C0100
Risque opérationnel	RO130	40 167
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	RO140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	RO150	-193 308
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	RO160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>RO200</b>	<b>752 669</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	RO210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	RO211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	RO212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	RO213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	RO214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>RO220</b>	<b>752 669</b>

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	RO400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	RO410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	RO420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	RO430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	RO440	

### APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	RO590	Oui

### CALCUL DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		C0130
LAC DT	RO640	-193 308
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	RO650	-113 308
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	RO660	-80 000
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	RO670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	RO680	
LAC DT maximale	RO690	-244 346

## 12 S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie

		C0010			
Résultat MCRNL	RO010	280 279			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
		C0020	C0030		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	RO020	13 619	29 777		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	RO030	45 082	45 377		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	RO040	0	0		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	RO050	34 018	12 813		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	RO060	0	0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	RO070	89 255	101 097		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	RO080	221 460	294 294		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	RO090	54 023	35 426		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	RO100	21 313	28 234		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	RO110	0	0		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	RO120	0	0		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	RO130	7 420	10 261		
Réassurance santé non proportionnelle	RO140	22 488	22 251		
Réassurance accidents non proportionnelle	RO150	430 326	103 497		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	RO160	10 684	7 415		
Réassurance dommages non proportionnelle	RO170	264 112	137 336		

## Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	10 479

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré) assurance vie et de (ré) assurance santé	R0240	499 006	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré) assurance Vie	R0250		0

		C0070
<b>CALCUL DU MCR GLOBAL</b>		
MCR linéaire	R0300	290 758
Capital de solvabilité requis	R0310	752 669
Plafond du MCR	R0320	338 701
Plancher du MCR	R0330	188 167
MCR combiné	R0340	290 758
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 900
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>290 758</b>



157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

[www.ccr-re.com](http://www.ccr-re.com)

